



# **RECUEIL des ACTES du SYNDICAT MIXTE RIP36**

**Numéro – 11**

**Comité Syndical  
du 10 avril 2025**

**Auteur :** M. Marc FLEURET, Président du Syndicat Mixte RIP36

**Date de mise en ligne :** 17 avril 2025

**Durée minimum de publicité :** deux mois à compter de la date de mise en ligne

La présente décision publiée le : 17 AVR. 2025

est exécutoire depuis cette date.

**COMITÉ SYNDICAL**  
**du SYNDICAT MIXTE**  
**« RÉSEAU D'INITIATIVE PUBLIQUE 36 »**

\_\_\_\_\_

**Réunion du 10 avril 2025**

\_\_\_\_\_

**Délibération n° CS 20250410\_001**

**APPROBATION du PROCES-VERBAL du COMITE SYNDICAL du 30 janvier 2025**

Présents ou représentés :

BEAUFREERE Marie-Annick, BERNARD Thierry, BLONDEAU Gérard, BOUGAULT Michel, BRUNAUD Jean-Marc, CAMUS Jean-Louis, CRON Yves, FLEURET Marc, FOUCALUT Hugues, GENESTE Delphine, MERIAUDEAU Frédérique, PERROT Lionnel, ROUFFY Marc, SAUGET Gérard.

Mandataire(s) : 2

Gérard BLONDEAU donne mandat à Frédérique MERIAUDEAU, Jean-Louis CAMUS donne mandat à Marc ROUFFY

Pour : 14 (382 / 513 voix)

Gérard BLONDEAU (85 voix), Michel BOUGAULT (10 voix), Jean-Marc BRUNAUD (10 voix), Jean-Louis CAMUS (10 voix), Yves CRON (10 voix), Marc FLEURET (85 voix), Hugues FOUCALUT (10 voix), Delphine GENESTE (27 voix), Frédérique MERIAUDEAU (85 voix), Lionnel PERROT (10 voix), Marie-Annick BEAUFREERE (10 voix), Marc ROUFFY (10 voix); Gérard SAUGET (10 voix), Thierry BERNARD (10 voix)

Contre : 0 (0 voix)

Abstention(s) : 0 (0 voix)

Ne participe(nt) pas au vote : 0

**Le COMITE SYNDICAL,**

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2009-10-0087 du 8 octobre 2009 modifié portant création du Syndicat Mixte Réseau d'Initiative Publique 36,

Vu l'article 25 Procès-verbaux du règlement intérieur adopté par délibération du 13 octobre 2021,

Considérant que le quorum est atteint,

**DECIDE :**

**Article unique .** - Le procès verbal du Comité Syndical du 30 janvier 2025, ci annexé, est approuvé.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE PRÉSIDENT  
du SYNDICAT MIXTE RIP 36,



***Marc FLEURET***



Syndicat Mixte  
Réseau d'Initiative Publique

## **PROCES-VERBAL du COMITE SYNDICAL**

### **Séance du 30 janvier 2025**

---

L'an deux mille vingt cinq, le trente janvier, à huit heures trente, le syndicat mixte RIP 36, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la Salle des Délibérations de l'Hôtel du Département.

Date de convocation : 16 janvier 2025

Présents ou représentés :

Thierry BERNARD, Michel BOUGAULT, Jean-Louis CAMUS, Pascal COURTAUD, Yves CRON, François DAUGERON, Marc FLEURET, Hugues FOUCALUT, Mathilde FOUCHET, Marie-Laure FRISCH, Delphine GENESTE, Frédérique MERIAUDEAU, Lionel PERROT, Marc ROUFFY, Dominique ROULLET, Gérard SAUGET, Claudine LARDEAU.

Mandataire(s) : 6

Pascal COURTAUD donne mandat à Gérard SAUGET, François DAUGERON donne mandat à Yves CRON, Hugues FOUCALUT donne mandat à Marc FLEURET, Frédérique MERIAUDEAU donne mandat à Marc FLEURET, Marc ROUFFY donne mandat à Gérard SAUGET, Dominique ROULLET donne mandat à Mathilde FOUCHET

Pour : 17 (371 / 513 voix)

Michel BOUGAULT (10 voix), Jean-Louis CAMUS (10 voix), Pascal COURTAUD (10 voix), Yves CRON (10 voix), François DAUGERON (10 voix), Marc FLEURET (85 voix), Hugues FOUCALUT (10 voix), Mathilde FOUCHET (27 voix), Marie-Laure FRISCH (10 voix), Delphine GENESTE (27 voix), Frédérique MERIAUDEAU (85 voix), Lionel PERROT (10 voix), Marc ROUFFY (10 voix), Dominique ROULLET (27 voix), Gérard SAUGET (10 voix), Thierry BERNARD (10 voix), Claudine LARDEAU (10 voix)

Contre : 0 (0 voix)

Abstention(s) : 0 (0 voix)

Ne participe(nt) pas au vote : 0

### **ORDRE du JOUR**

#### **1 - APPROBATION du PROCES VERBAL du COMITE SYNDICAL du 3 décembre 2024**

Lors du comité syndical du 13 octobre 2021, le règlement intérieur du Syndicat Mixte RIP 36 a été approuvé.

L'article 25 « Procès-verbaux » de ce règlement stipule qu'une copie est tenue à la disposition de chaque membre après approbation du Comité Syndical. Il est donc nécessaire d'approuver le procès-verbal du comité syndical du 3 décembre 2024.

Aucune observation n'ayant été formulée, il est procédé au vote.

✓Par 371 voix, aucune abstention, ni vote contre, le procès-verbal du comité syndical du 3 décembre 2024 est approuvé.

## **2 – DELEGATIONS DONNEES au PRESIDENT – INFORMATION du COMITE SYNDICAL**

Le Code Général des Collectivités Territoriales permet notamment au Président, par délégation du comité syndical, d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Le Président doit rendre compte, à chacune des réunions obligatoires du comité syndical, de l'exercice de ces délégations.

Afin de permettre le bon fonctionnement au quotidien du syndicat mixte, ces délégations ont été données au Président par délibération n° 4 du 19 juillet 2021, pour décider notamment de la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, toutes procédures confondues, ainsi que leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial tel que modifié, le cas échéant, par la mise en œuvre de la clause de variation de prix, supérieure à 15 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Le Président reçoit également délégation pour procéder au dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme relatives au déploiement du FttH.

Conformément aux dispositions précitées, les engagements juridiques qui ont été passés du 19 novembre 2024 au 7 janvier 2025 en application de cette délégation sont les suivants :

Titulaire	Objet	Montant HT
ORANGE	ABONNEMENT GC BLO	3 944,92 €
ORANGE	ABONNEMENT PCO NRA-ZO	919,50 €

Aucune observation n'ayant été formulée, il est procédé au vote.

✓Par 371 voix, aucune abstention, ni vote contre, il est pris acte de l'exercice de cette délégation donnée au Président.

## **3- ADOPTION du BUDGET 2025**

Le budget primitif pour l'exercice 2025 s'équilibre comme suit :

- La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 3.553.703,59 €, dont 605.500 € de dépenses réelles.

Les principaux postes de dépenses en fonctionnement concernent les dépenses d'électricité et les frais divers liés à nos armoires de montée en débit ainsi que les dépenses de personnels en grande partie liées à nos opérations d'investissement qui à partir de 2025 intègrent notre projet Berry Territoire Innovant avec le déploiement du réseau d'objets connectés LoRa. Il est également pris en compte les intérêts d'emprunt à hauteur de 27.000 €.

- La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 19.595.043,57 € correspondant pour plus de 4,8 M€ aux subventions versées à BTHD pour le déploiement du très haut débit fibre et pour 1 M€ aux complétudes commandées à BTHD pour finaliser la couverture à 100 % de la phase 1. Ce budget primitif intègre pour un montant de 11,06 M€ le remboursement des prêts du Département ce qui nécessitera un prêt bancaire évalué à 9,275 M€.

561 K€ seront consacrés aux déploiements de notre projet Berry Territoire Connecté. Les premières passerelles ont été déployées début janvier et le projet est maintenant engagé avec plusieurs syndicats des eaux.

Hors emprunt, les principales recettes proviennent des financeurs du projet de déploiement FttH à hauteur de 7,35 M€.

Aucune observation n'ayant été formulée, il est procédé au vote.

✓Par 371 voix, aucune abstention, ni vote contre, le Budget Primitif pour l'exercice 2025 est adopté.

#### **4- PARTICIPATION des MEMBRES au BUDGET de FONCTIONNEMENT pour 2025**

Conformément aux statuts du syndicat mixte et compte tenu du budget 2025, les participations des membres au fonctionnement du RIP36 pour le budget 2025 sont les suivantes :

	Pop DGF 2024	% non territorialisé	% territorialisé	Participation totale
Département		45,00 %	45,00 %	39.960,00 €
Région		25,00 %	25,00 %	22.200,00 €
Communauté d'Agglomération CM	76.040	9,50 %	0,27 %	2.989,06 €
CC La Châtre et Sainte-Sévère	18.026	2,25 %	5,54 %	3.940,32 €
CC Cœur de Brenne	5.681	0,71 %	2,09 %	1.447,53 €
CC Ecueillé – Valençay	12.321	1,54 %	2,33 %	1.833,95 €
CC Chabris – Pays de Bazelle	6.924	0,87 %	1,41 %	1.090,76 €
CC Marche Berrichonne	6.592	0,82 %	2,12 %	1.493,61 €
CC Val de Bouzanne	6.586	0,82 %	2,12 %	1.495,20 €
CC Champagne Boischauts	10.494	1,31 %	1,62 %	1.348,90 €
CC Val de l'Indre – Brenne	14.123	1,77 %	1,96 %	1.679,61 €
CC Pays d'Issoudun	19.851	2,48 %	1,83 %	1.821,94 €
CC Brenne – Val de Creuse	20.008	2,50 %	2,75 %	2.370,05 €
CC Marche Occitane – Val d'Anglin	8.217	1,03 %	2,99 %	2.067,87 €
CC Châtillonnais-en-Berry	6.437	0,80 %	0,74 %	674,78 €
CC Eguzon – Argenton – Vallée de la Creuse	22.141	2,77 %	0,93 %	1.375,14 €
CC Levroux Boischaut Champagne	6.595	0,82 %	1,30 %	1.011,27 €
<b>TOTAL</b>	<b>240.036</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>	<b>88.800,00 €</b>

Aucune observation n'ayant été formulée, il est procédé au vote.

✓Par 371 voix, aucune abstention, ni vote contre, les contributions des membres en fonctionnement sont fixées comme ci-avant pour l'exercice 2025.

#### **5- CONVENTION TYPE d'OCCUPATION par une ANTENNE LoRa**

Dans le cadre du marché attribué à Ubicité pour la construction du réseau LoRa, plusieurs centaines d'antennes LoRa doivent être installées progressivement sur le département de l'Indre en fonction des demandes des collectivités.

Afin de permettre au RIP36 d'installer et d'exploiter des antennes LoRa sur certains sites pour fournir une connectivité pour les objets connectés (IoT), il est nécessaire d'établir une convention avec les propriétaires, majoritairement publics des sites d'implantation des antennes.

Les conventions types proposées seront utilisées pour contractualiser l'occupation avec le propriétaire concerné. Elle a pour objet d'autoriser le RIP36 à occuper des emplacements et à réaliser des aménagements pour l'installation d'antennes sur les sites du propriétaire en définissant les modalités techniques et financières de cette occupation.

La convention peut, suivant les situations, être bipartite ou tripartite en cas de délégation de service public (*cas des châteaux d'eau notamment*) et être adaptée en cas d'occupation de plusieurs sites d'un même propriétaire.

Aucune observation n'ayant été formulée, il est procédé au vote.

✓Par 371 voix, aucune abstention, ni vote contre, les conventions types sont approuvées et le Président, ou son représentant, est autorisé à signer les conventions à venir avec les propriétaires et éventuellement l'exploitant des sites d'implantation des antennes LoRa.

ooooo

La séance est levée à 9 heures.

Fait à CHATEAUROUX, le 30 janvier 2025

Le Président du Syndicat Mixte « RIP 36 »



Marc FLEURET

La présente décision publiée le : **17 AVR. 2025**  
et transmise au représentant de l'Etat le : **17 AVR. 2025**  
est exécutoire depuis cette date.

**COMITÉ SYNDICAL**  
**du SYNDICAT MIXTE**  
**« RÉSEAU D'INITIATIVE PUBLIQUE 36 »**

**Réunion du 10 avril 2025**

**Délibération n° CS 20250410\_002**

**DELEGATIONS DONNEES au PRESIDENT - INFORMATION du COMITE SYNDICAL**

Présents ou représentés :

BEAUFREERE Marie-Annick, BERNARD Thierry, BLONDEAU Gérard, BOUGAULT Michel, BRUNAUD Jean-Marc, CAMUS Jean-Louis, CRON Yves, FLEURET Marc, FOUCault Hugues, GENESTE Delphine, MERIAUDEAU Frédérique, PERROT Lionel, ROUFFY Marc, SAUGET Gérard.

Mandataire(s) : 2

Gérard BLONDEAU donne mandat à Frédérique MERIAUDEAU, Jean-Louis CAMUS donne mandat à Marc ROUFFY

Pour : 14 (382 / 513 voix)

Gérard BLONDEAU (85 voix), Michel BOUGAULT (10 voix), Jean-Marc BRUNAUD (10 voix), Jean-Louis CAMUS (10 voix), Yves CRON (10 voix), Marc FLEURET (85 voix), Hugues FOUCault (10 voix), Delphine GENESTE (27 voix), Frédérique MERIAUDEAU (85 voix), Lionel PERROT (10 voix), Marie-Annick BEAUFREERE (10 voix), Marc ROUFFY (10 voix), Gérard SAUGET (10 voix), Thierry BERNARD (10 voix)

Contre : 0 (0 voix)

Abstention(s) : 0 (0 voix)

Ne participe(nt) pas au vote : 0

**Le COMITE SYNDICAL,**

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2009-10-0087 du 8 octobre 2009 modifié portant création du Syndicat Mixte Réseau d'Initiative Publique 36,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>.** - Il est donné acte au Président du syndicat mixte RIP 36 de son information relative aux décisions qui ont été prises par délégation et qui concernent la préparation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadres de travaux, de fournitures et de services qui ont été passés du 8 janvier au 14 mars 2025 :

<b>Titulaire</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant HT</b>
JO	ANNONCE MARCHE PUBLIC	720,00 €
ORANGE	ABONNEMENT PCO NRA-ZO	919,50 €
ORANGE	ABONNEMENT GC BLO	3 944,92 €
AVICCA	ADHÉSION 2025	4 150,00 €

**POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE PRÉSIDENT  
du SYNDICAT MIXTE RIP 36,**



***Marc FLEURET***

La présente décision publiée le : **17 AVR. 2025**  
et transmise au représentant de l'Etat le : **17 AVR. 2025**  
est exécutoire depuis cette date.

**COMITÉ SYNDICAL**  
**du SYNDICAT MIXTE**  
**« RÉSEAU D'INITIATIVE PUBLIQUE 36 »**

**Réunion du 10 avril 2025**

**Délibération n° CS 20250410 003**

**ADOPTION du COMPTE de GESTION 2024**

Présents ou représentés :

BEAUFREERE Marie-Annick, BERNARD Thierry, BLONDEAU Gérard, BOUGAULT Michel, BRUNAUD Jean-Marc, CAMUS Jean-Louis, CRON Yves, FLEURET Marc, FOUCALUT Hugues, GENESTE Delphine, MERIAUDEAU Frédérique, PERROT Lionel, ROUFFY Marc, SAUGET Gérard.

Mandataire(s) : 2

Gérard BLONDEAU donne mandat à Frédérique MERIAUDEAU, Jean-Louis CAMUS donne mandat à Marc ROUFFY

Pour : 14 (382 / 513 voix)

Gérard BLONDEAU (85 voix), Michel BOUGAULT (10 voix), Jean-Marc BRUNAUD (10 voix), Jean-Louis CAMUS (10 voix), Yves CRON (10 voix), Marc FLEURET (85 voix), Hugues FOUCALUT (10 voix), Delphine GENESTE (27 voix), Frédérique MERIAUDEAU (85 voix), Lionel PERROT (10 voix), Marie-Annick BEAUFREERE (10 voix), Marc ROUFFY (10 voix), Gérard SAUGET (10 voix), Thierry BERNARD (10 voix)

Contre : 0 (0 voix)

Abstention(s) : 0 (0 voix)

Ne participe(nt) pas au vote : 0

**Le COMITE SYNDICAL,**

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2009-10-0087 du 8 octobre 2009 modifié portant création du Syndicat Mixte Réseau d'Initiative Publique 36,

**DECIDE :**

**Article Unique** - Le total des masses et le total des soldes figurant au compte de gestion 2024 du Comptable Public du syndicat mixte sont arrêtés comme suit :

Recettes d'investissement	13.643.984,89 €
Dépenses d'investissement	13.948.834,84 €
<b>Résultat 2024</b>	<b>- 304.849,95 €</b>
<b>Résultat reporté</b>	<b>3.559.551,96 €</b>
<b>Solde à reporter</b>	<b>3.254.702,01 €</b>
Recettes de fonctionnement	3.303.703,15 €
Dépenses de fonctionnement	2.415.006,28 €
<b>Résultat 2024</b>	<b>888.696,87 €</b>
<b>Résultat reporté</b>	<b>0 €</b>
<b>Solde à reporter</b>	<b>888.696,87 €</b>

POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE PRÉSIDENT  
du SYNDICAT MIXTE RIP 36,



***Marc FLEURET***

## SM RESEAU INITIATIVE PUBL.36 BUDGET PRINCIPAL

### COMpte DE GESTION EXERCICE 2024

PRÉSENTÉ

PAR LE(S) COMPTABLE(S)  
M Jean-Yves CARLA

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION  
DU 01/01/2024 AU 16/01/2025

Nomenclature M4 spic  
Voté par Nature

### SOMMAIRE

#### **Le Compte de Gestion sur Chiffres**

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale .....	3
<u>1 Bilan synthétique .....</u>	<u>Estat I-1</u> 4
2 Bilan .....	Estat I-2 5
<u>2.1 Bilan Actif</u>	
<u>2.2 Bilan Passif</u>	
<u>3 Compte de résultat synthétique .....</u>	<u>Estat I-3</u> 13
<u>4 Compte de résultat .....</u>	<u>Estat I-4</u> 14
5 Annexe .....	18
<u>Etats des opérations pour compte de tiers .....</u>	<u>Estat I-5</u> 19
2EME PARTIE : Exécution budgétaire .....	21
<u>1 Résultats budgétaires de l'exercice .....</u>	<u>Estat II-1</u> 22
<u>2 Résultats d'exécution .....</u>	<u>Estat II-2</u> 23
<u>3 Etat de consommation des crédits .....</u>	<u>Estat II-3</u> 26
<u>4 Etat de réalisation des opérations .....</u>	<u>Estat II-4</u> 30
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs .....	34
<u>1 Balance des comptes .....</u>	<u>Estat III-1</u> 35
<u>2 Situation des valeurs inactives .....</u>	<u>Estat III-2</u> 49
ETAT D'ANOMALIES DES CONTROLES D'EDITION .....	51

4EME PARTIE : Page des signatures ..... ..... 50

# Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

20700 - SM RESEAU INITIATIVE PUBL.36

Exercice 2024

ACTIF NET <sup>(1)</sup>	Total(En Milliers d'Euros)	PASSIF	Total(En Milliers d'Euros)
<b>Immobilisations incorporelles (nettes)</b>	<b>168,17</b>	Dotations	4 623,90
Terrains	0,70	Fonds Globalisés	
Constructions		Réserves	8 307,03
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	89 525,32	Différences sur réalisations d'immobilisations	
Immobilisations corporelles en cours	1 545,34	Report à nouveau	
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	6 041,12	Résultat de l'exercice	888,70
Autres immobilisations corporelles	0,29	Subventions transférables	111 866,67
<b>Total immobilisations corporelles (nettes)</b>	<b>97 112,76</b>	Subventions non transférables	
<b>Immobilisations financières</b>	<b>36 052,00</b>	Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermement et du remettant	730,03
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>133 332,93</b>	Autres fonds propres	
Stocks		<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>126 416,33</b>
Créances		<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	
Valeurs mobilières de placement	465,90	<b>Dettes financières à long terme</b>	11 060,00
Disponibilités		Fournisseurs <sup>(2)</sup>	107,64
Autres actifs circulant	7 262,45	Autres dettes à court terme	3 477,31
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>7 728,35</b>	<b>Total dettes à court terme</b>	<b>3 584,95</b>
<b>Comptes de régularisations</b>		<b>TOTAL DETTES</b>	
		Comptes de régularisations	14 644,95
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>141 061,28</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>141 061,28</b>

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2025

**BILAN (en Euros)**

20700 - SM RESEAU INITIATIVE PUBL.36

Exercice 2024

	ACTIF	Exercice 2024			Exercice 2023
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement	216 972,49	49 697,41	167 275,08	3 216,89
	Frais d'études, de R et D				
	Conces, brev, licences, marques, procéd				
	Fonds commercial, droit au bail				
	Autres immobilisations incorporelles	2 088,80	1 195,20	893,60	893,60
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Terrains en toute propriété	704,00		704,00	
	Constructions en toute propriété				
	Construction sur sol autrui en tte prop				
	Instal, mat et outil techn en tte prop	92 988 224,91	4 053 109,59	88 935 115,32	17 368 533,71
	Oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles	858,79	572,48	286,31	357,87
	Immobilisations corporelles en cours	1 545 336,99		1 545 336,99	932 049,61
	Immobilisations affectées en toute prop				
	Immobilisations mises en concession ou à				
	Terrains reçus au titre de mise à dispo	6 041 120,09		6 041 120,09	
	Constructions mises à disposition				
	Construction sur sol autrui mise à dispo				
	MONTANT A REPORTER	100 795 306,07	4 104 574,68	96 690 731,39	18 305 051,68

**BILAN (en Euros)**

20700 - SM RESEAU INITIATIVE PUBL.36

Exercice 2024

	ACTIF	Exercice 2024			Exercice 2023
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE SUITE	REPORT Instal, mat et outil tech mise à dispo Autres immob corpo mise à dispo Immobilisations en cours mises à dispo Terrains reçus en affect ou concess Construct reçues au titre d'affectation Construction sur sol d'autrui Instal, matériel et outillage technique Autres immobilisations corporelles Participations et créances rattachées Autres titres immobilisés Prêts Autres créances	100 795 306,07 1 460 090,09	4 104 574,68 869 888,93	96 690 731,39 590 201,16	18 305 051,68 1 460 090,09
	ACTIF IMMOBILISE TOTAL I	138 307 394,07	4 974 463,61	133 332 930,46	19 765 141,77

**BILAN (en Euros)**

20700 - SM RESEAU INITIATIVE PUBL.36

Exercice 2024

	ACTIF	Exercice 2024			Exercice 2023
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Matières premières et autres approvision En cours de production biens et services Produits intermédiaires et finis Marchandises Avances Clients et comptes rattachés Créances irrécouvrables admises en NV Autres Créances sur l'Etat et collecte publiques Créances sur les BA ou le BP Opérations pour le compte de tiers Autres créances Valeurs mobilières de placement Disponibilités Avances de trésorerie Charges constatées d'avance	400 263,03 65 641,07  7 262 448,49		400 263,03 65 641,07  7 262 448,49	153 825,21 780,00  6 599 742,05
	<b>ACTIF CIRCULANT TOTAL II</b>	<b>7 728 352,59</b>		<b>7 728 352,59</b>	<b>6 754 347,26</b>

**BILAN (en Euros)**

20700 - SM RESEAU INITIATIVE PUBL.36

Exercice 2024

	ACTIF	Exercice 2024			Exercice 2023
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTE DE REGULARISATION	Charges à répartir sur plusieurs exercices Primes de remboursement des obligations Dépenses à classer et à régulariser Écarts de conversion - Actif	1,02		1,02	
	<b>COMPTE DE REGULARISATION TOTAL III</b>	<b>1,02</b>		<b>1,02</b>	
	<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	<b>146 035 747,68</b>	<b>4 974 463,61</b>	<b>141 061 284,07</b>	<b>26 519 489,03</b>

**BILAN (en Euros)**

20700 - SM RESEAU INITIATIVE PUBL.36

Exercice 2024

	PASSIF	Exercice 2024		Exercice 2023	
FONDS PROPRES	Dotations		4 623 896,73		
	Mise à disposition chez le bénéficiaire		730 034,98		730 034,98
	Affectation par collecte de rattachement				
	Écarts de réévaluation				
	Réserves		8 307 033,08		152 551,62
	Report à nouveau				-62 526,71
	Résultat de l'exercice		888 696,87		232 506,77
	Subventions d'investissement		111 866 667,68		20 281 162,76
	Provisions réglémentées				
	Fonds globalisés				
	Droits de l'affectant				
<b>FONDS PROPRES TOTAL I</b>			<b>126 416 329,34</b>		<b>21 333 729,42</b>

**BILAN (en Euros)**

20700 - SM RESEAU INITIATIVE PUBL.36

Exercice 2024

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	PASSIF	Exercice 2024	Exercice 2023
	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		

**BILAN (en Euros)**

20700 - SM RESEAU INITIATIVE PUBL.36

Exercice 2024

<b>PASSIF</b>		<b>Exercice 2024</b>	<b>Exercice 2023</b>
DETTESS	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits	11 060 000,00	
	Emprunts et dettes financières		1 200 000,00
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Avances	9 982,48	
	Fournisseurs et comptes rattachés	48 243,84	
	Dettes fiscales et sociales		21 218,00
	Autres	97 662,41	
	Fournisseurs d'immobilisations	19 487,00	
	Dettes envers l'Etat et les collec publ		
	Dettes fiscales (impôts sur bénéfices)		
	Dettes envers les BA ou le BP		3 964 540,62
	Opérations pour le compte de tiers	3 409 579,00	
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance		
<b>DETTES TOTAL III</b>		<b>14 644 954,73</b>	<b>5 185 758,62</b>

**BILAN (en Euros)**

20700 - SM RESEAU INITIATIVE PUBL.36

Exercice 2024

COMPTE DE REGULARISATION	PASSIF	Exercice 2024	Exercice 2023
	Recettes à classer ou à régulariser		0,99
	Écart de conversion - Passif		
	<b>COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV</b>		<b>0,99</b>
	<b>TOTAL GENERAL ( I + II + III + IV)</b>	<b>141 061 284,07</b>	<b>26 519 489,03</b>

**Compte de Résultat Synthétique**

En Milliers d'Euros

20700 - SM RESEAU INITIATIVE PUBL.36

Exercice 2024

POSTES	Exercice 2024	Exercice 2023
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues	88,05	88,86
Produits des services	303,73	282,48
Autres produits	1 009,56	
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	1 401,34	371,34
Traitements, salaires, charges sociales		
Achats et charges externes	459,20	93,86
Participations et interventions		
Dotations aux amortissements et provisions	1 953,71	405,32
Autres charges	2,09	
Charges courantes non financières	2 415,01	499,18
<b>RESULTAT COURANT NON FINANCIER</b>	<b>-1 013,67</b>	<b>-127,84</b>
Produits courants financiers		
Charges courantes financières		
<b>RESULTAT COURANT FINANCIER</b>		
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-1 013,67</b>	<b>-127,84</b>
Produits exceptionnels	1 902,37	360,35
Charges exceptionnelles		
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>1 902,37</b>	<b>360,35</b>
<b>IMPOTS SUR LES BENEFICES</b>		
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>888,70</b>	<b>232,51</b>

**COMPTE DE RESULTAT 2024**

20700 - SM RESEAU INITIATIVE PUBL.36

Exercice 2024

<b>POSTES</b>	<b>Exercice 2024</b>	<b>Exercice 2023</b>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Ventes de marchandises		
Prestations de services		
Divers	303 729,71	
Production stockée		
Production immobilisée	244 780,16	
Produits issus de la fiscalité		
Subventions d'exploitation	88 049,99	
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits	764 775,72	
	<b>TOTAL I</b>	<b>1 401 335,58</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achat de mat prem et autres approvis		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	459 204,83	
Impôts et taxes sur rémunérations		
Autres impôts, taxes et versements assimilés	2 089,49	

**COMPTE DE RESULTAT 2024**

20700 - SM RESEAU INITIATIVE PUBL.36

Exercice 2024

<b>POSTES</b>	<b>Exercice 2024</b>	<b>Exercice 2023</b>
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations amortissements sur immob	1 953 711,96	
Dotations aux dépréciations des immob		
Dot aux dépréc sur actif circulant		
Dot aux prov pour riques et charges		
Autres charges		
<b>TOTAL II</b>	<b>2 415 006,28</b>	
<b>A - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>		<b>-1 013 670,70</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Valeurs mobilières et créances		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Gains de change		
Produits net sur cessions de VMP		
<b>TOTAL III</b>		
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dot. amort, dépréc et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		

**COMPTE DE RESULTAT 2024**

20700 - SM RESEAU INITIATIVE PUBL.36

Exercice 2024

<b>POSTES</b>	<b>Exercice 2024</b>	<b>Exercice 2023</b>
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
<b>TOTAL IV</b>		
<b>B - RESULTAT FINANCIER (III-IV)</b>		
<b>A + B - RESULTAT COURANT</b>	<b>-1 013 670,70</b>	
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Subventions exceptionnelles		
Autres opérations de gestion		
Produits des cessions d'immobilisations		
Autres opérations en capital	1 902 367,57	
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
<b>TOTAL V</b>	<b>1 902 367,57</b>	
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Subventions exceptionnelles		
Autres opérations de gestion		
Valeur comptable des immo cédées		
Autres opérations en capital		
Dot. amort, dépréc et aux provisions		
<b>TOTAL VI</b>		

**COMPTE DE RESULTAT 2024**

20700 - SM RESEAU INITIATIVE PUBL.36

Exercice 2024

POSTES	Exercice 2024	Exercice 2023
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	1 902 367,57	
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	3 303 703,15	
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	2 415 006,28	
Impôts sur les bénéfices		
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>888 696,87</b>	

## Opérations Compte de Tiers

20700 - SM RESEAU INITIATIVE PUBL.36

Exercice 2024

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2024

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

## Opérations Compte de Tiers

20700 - SM RESEAU INITIATIVE PUBL.36

Exercice 2024

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2024

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

## Résultats budgétaires de l'exercice

20700 - SM RESEAU INITIATIVE PUBL.36

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	20 993 274,80	3 433 006,08	24 426 280,88
Titres de recette émis (b)	13 695 402,66	3 303 703,15	16 999 105,81
Réductions de titres (c)	51 417,77		51 417,77
Recettes nettes (d = b - c)	13 643 984,89	3 303 703,15	16 947 688,04
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	20 993 274,80	3 433 006,08	24 426 280,88
Mandats émis (f)	14 146 310,84	2 415 006,28	16 561 317,12
Annulations de mandats (g)	197 476,00		197 476,00
Depenses nettes (h = f - g)	13 948 834,84	2 415 006,28	16 363 841,12
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		888 696,87	583 846,92
(h - d) Déficit	304 849,95		

## Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

20700 - SM RESEAU INITIATIVE PUBL.36

Exercice 2024

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement	1 398 607,59		-304 849,95	2 160 944,37	3 254 702,01
Fonctionnement	169 980,06	1 000 140,13	888 696,87	830 160,07	888 696,87
<b>TOTAL I</b>	<b>1 568 587,65</b>	<b>1 000 140,13</b>	<b>583 846,92</b>	<b>2 991 104,44</b>	<b>4 143 398,88</b>
II - Budgets des services à caractère administratif					
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
20701-FttH / SM INITIATIVE PUBL 36					
Investissement	2 160 944,37			-2 160 944,37	
Fonctionnement	830 160,07			-830 160,07	
<b>Sous-Total</b>	<b>2 991 104,44</b>			<b>-2 991 104,44</b>	
<b>TOTAL III</b>	<b>2 991 104,44</b>			<b>-2 991 104,44</b>	
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>4 559 692,09</b>	<b>1 000 140,13</b>	<b>583 846,92</b>		<b>4 143 398,88</b>

BC 20701 dissois en 2024. Résultats repris au BP 20700. 001 du BC 20701= 2 160 944,37 002 du BC 20701 = 830 160,07

# Etat Consommation des Crédits

 Section D'INVESTISSEMENT  
 DEPENSES

20700 - SM RESEAU INITIATIVE PUBL.36

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/réalisations 7 = 3 - 6
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			19 487,00	19 487,00		19 487,00	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	220 000,00		220 000,00	97 470,00		97 470,00	122 530,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	500,00		500,00	201,00		201,00	299,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	2 389 301,23		2 389 301,23	520 749,04	197 476,00	323 273,04	2 066 028,19
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	16 211 619,00		16 211 619,00	11 361 256,07		11 361 256,07	4 850 362,93
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS</b>	<b>18 821 420,23</b>	<b>19 487,00</b>	<b>18 840 907,23</b>	<b>11 999 163,11</b>	<b>197 476,00</b>	<b>11 801 687,11</b>	<b>7 039 220,12</b>
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>18 821 420,23</b>	<b>19 487,00</b>	<b>18 840 907,23</b>	<b>11 999 163,11</b>	<b>197 476,00</b>	<b>11 801 687,11</b>	<b>7 039 220,12</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 152 367,57		2 152 367,57	2 147 147,73		2 147 147,73	5 219,84
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 152 367,57</b>		<b>2 152 367,57</b>	<b>2 147 147,73</b>		<b>2 147 147,73</b>	<b>5 219,84</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>20 973 787,80</b>	<b>19 487,00</b>	<b>20 993 274,80</b>	<b>14 146 310,84</b>	<b>197 476,00</b>	<b>13 948 834,84</b>	<b>7 044 439,96</b>

# Etat Consommation des Crédits

 Section D'INVESTISSEMENT  
 RECETTES

20700 - SM RESEAU INITIATIVE PUBL.36

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total prévisions	Emissions	Annulations	Recettes nettes	Solde prévisions/ réalisations
		1	2	3 = 1 + 2	4	5	6 = 4 - 5	7 = 3 - 6
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	1 000 140,13		1 000 140,13	1 000 140,13		1 000 140,13	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	13 487 739,63	19 487,00	13 507 226,63	10 637 493,64		10 637 493,64	2 869 732,99
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	15 000,00		15 000,00	104 056,93	51 417,77	52 639,16	-37 639,16
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS</b>	<b>14 502 879,76</b>	<b>19 487,00</b>	<b>14 522 366,76</b>	<b>11 741 690,70</b>	<b>51 417,77</b>	<b>11 690 272,93</b>	<b>2 832 093,83</b>
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>14 502 879,76</b>	<b>19 487,00</b>	<b>14 522 366,76</b>	<b>11 741 690,70</b>	<b>51 417,77</b>	<b>11 690 272,93</b>	<b>2 832 093,83</b>
021	Virement de la section d'exploitation	873 408,80		873 408,80				873 408,80
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 037 947,28		2 037 947,28	1 953 711,96		1 953 711,96	84 235,32
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 911 356,08</b>		<b>2 911 356,08</b>	<b>1 953 711,96</b>		<b>1 953 711,96</b>	<b>957 644,12</b>
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	3 559 551,96		3 559 551,96				3 559 551,96
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>20 973 787,80</b>	<b>19 487,00</b>	<b>20 993 274,80</b>	<b>13 695 402,66</b>	<b>51 417,77</b>	<b>13 643 984,89</b>	<b>7 349 289,91</b>

# Etat Consommation des Crédits

 Section DE FONCTIONNEMENT  
 DEPENSES

20700 - SM RESEAU INITIATIVE PUBL.36

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total prévisions	Emissions	Annulations	Dépenses nettes	Solde prévisions/ réalisations
		1	2	3 = 1 + 2	4	5	6 = 4 - 5	7 = 3 - 6
011 67	Charges à caractère général CHARGES EXCEPTIONNELLES	506 650,00 15 000,00		506 650,00 15 000,00	461 294,32		461 294,32	45 355,68 15 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>521 650,00</b>		<b>521 650,00</b>	<b>461 294,32</b>		<b>461 294,32</b>	<b>60 355,68</b>
023	Virement à la section d'investissement (section de fonctionnement)	873 408,80		873 408,80				873 408,80
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 037 947,28		2 037 947,28	1 953 711,96		1 953 711,96	84 235,32
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 911 356,08</b>		<b>2 911 356,08</b>	<b>1 953 711,96</b>		<b>1 953 711,96</b>	<b>957 644,12</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>3 433 006,08</b>		<b>3 433 006,08</b>	<b>2 415 006,28</b>		<b>2 415 006,28</b>	<b>1 017 999,80</b>

↑

# Etat Consommation des Crédits

 Section DE FONCTIONNEMENT  
 RECETTES

20700 - SM RESEAU INITIATIVE PUBL.36

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total prévisions	Emissions	Annulations	Recettes nettes	Solde prévisions/ réalisations
		1	2	3 = 1 + 2	4	5	6 = 4 - 5	7 = 3 - 6
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	415 638,51		415 638,51	303 729,71		303 729,71	111 908,80
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	95 000,00		95 000,00	88 049,99		88 049,99	6 950,01
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	770 000,00		770 000,00	764 775,72		764 775,72	5 224,28
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 280 638,51</b>		<b>1 280 638,51</b>	<b>1 156 555,42</b>		<b>1 156 555,42</b>	<b>124 083,09</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 152 367,57		2 152 367,57	2 147 147,73		2 147 147,73	5 219,84
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 152 367,57</b>		<b>2 152 367,57</b>	<b>2 147 147,73</b>		<b>2 147 147,73</b>	<b>5 219,84</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>3 433 006,08</b>		<b>3 433 006,08</b>	<b>3 303 703,15</b>		<b>3 303 703,15</b>	<b>129 302,93</b>



# Etat de réalisation des opérations

 Section D'INVESTISSEMENT  
 DEPENSES

20700 - SM RESEAU INITIATIVE PUBL.36

Exercice 2024

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
1311	État et établissements nationaux	19 487,00		19 487,00
<b>Sous-TOTAL CHAPITRE 13</b>	<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>19 487,00</b>		<b>19 487,00</b>
2031	Frais d'études	97 470,00		97 470,00
<b>Sous-TOTAL CHAPITRE 20</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>97 470,00</b>		<b>97 470,00</b>
2111	Terrains nus	201,00		201,00
<b>Sous-TOTAL CHAPITRE 21</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>201,00</b>		<b>201,00</b>
2315	Installations, matériel et outillage techniques	520 749,04	197 476,00	323 273,04
<b>Sous-TOTAL CHAPITRE 23</b>	<b>IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	<b>520 749,04</b>	<b>197 476,00</b>	<b>323 273,04</b>
2763	Créances sur collectivités publiques	1 273,07		1 273,07
2764	Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé	11 359 983,00		11 359 983,00
<b>Sous-TOTAL CHAPITRE 27</b>	<b>AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>	<b>11 361 256,07</b>		<b>11 361 256,07</b>
<b>Sous-TOTAL</b>	<b>CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS</b>	<b>11 999 163,11</b>	<b>197 476,00</b>	<b>11 801 687,11</b>
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>11 999 163,11</b>	<b>197 476,00</b>	<b>11 801 687,11</b>
13911	État et établissements nationaux	637 713,23		637 713,23
13912	Régions	649 568,92		649 568,92
13913	Départements	256 431,59		256 431,59
13914	Communes	170 663,42		170 663,42
13917	Budget communautaire et Fonds structurels	187 990,41		187 990,41
2315	Installations, matériel et outillage techniques	244 780,16		244 780,16
<b>Sous-TOTAL OPERATION n° 040</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>2 147 147,73</b>		<b>2 147 147,73</b>
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 147 147,73</b>		<b>2 147 147,73</b>
	<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>14 146 310,84</b>	<b>197 476,00</b>	<b>13 948 834,84</b>

# Etat de réalisation des opérations

 Section D'INVESTISSEMENT  
 RECETTES

20700 - SM RESEAU INITIATIVE PUBL.36

Exercice 2024

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
1068	Autres réserves	1 000 140,13		1 000 140,13
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 10</b>	<b>DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES</b>	<b>1 000 140,13</b>		<b>1 000 140,13</b>
1311	État et établissements nationaux	6 646 095,00		6 646 095,00
1312	Régions	1 298 125,00		1 298 125,00
1317	Budget communautaire et fonds structurels	2 693 273,64		2 693 273,64
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 13</b>	<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>10 637 493,64</b>		<b>10 637 493,64</b>
2763	Créances sur collectivités publiques	52 665,00	51 417,77	1 247,23
2764	Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé	51 391,93		51 391,93
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 27</b>	<b>AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>	<b>104 056,93</b>	<b>51 417,77</b>	<b>52 639,16</b>
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS</b>	<b>11 741 690,70</b>	<b>51 417,77</b>	<b>11 690 272,93</b>
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>11 741 690,70</b>	<b>51 417,77</b>	<b>11 690 272,93</b>
28031	Frais d'études	22 729,84		22 729,84
28033	Frais d'insertion	414,00		414,00
28153	Installations à caractère spécifique	1 930 496,56		1 930 496,56
28184	Mobilier	71,56		71,56
<b>SOUS-TOTAL OPERATION n° 040</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>1 953 711,96</b>		<b>1 953 711,96</b>
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 953 711,96</b>		<b>1 953 711,96</b>
	<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>13 695 402,66</b>	<b>51 417,77</b>	<b>13 643 984,89</b>

↑

# Etat de réalisation des opérations

 Section DE FONCTIONNEMENT  
 DEPENSES

20700 - SM RESEAU INITIATIVE PUBL.36

Exercice 2024

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie ...)	100 935,45		100 935,45
611	Sous-traitance générale	5 800,00		5 800,00
6135	Locations mobilières	21 829,72		21 829,72
6137	Redevances, droits de passage et servitudes diverses	1 309,18		1 309,18
6156	Maintenance	61 400,74		61 400,74
6231	Annonces et insertions	1 200,00		1 200,00
6238	Divers	4 166,67		4 166,67
627	Services bancaires et assimilés	10 732,91		10 732,91
6281	Concours divers (cotisations)	4 050,00		4 050,00
62878	à des tiers	247 780,16		247 780,16
63512	Taxes foncières	1 346,00		1 346,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	743,49		743,49
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>461 294,32</b>		<b>461 294,32</b>
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>461 294,32</b>		<b>461 294,32</b>
6811	Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	1 953 711,96		1 953 711,96
<b>SOUS-TOTAL OPERATION n° 042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>1 953 711,96</b>		<b>1 953 711,96</b>
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 953 711,96</b>		<b>1 953 711,96</b>
	<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 415 006,28</b>		<b>2 415 006,28</b>

# Etat de réalisation des opérations

 Section DE FONCTIONNEMENT  
 RECETTES

20700 - SM RESEAU INITIATIVE PUBL.36

Exercice 2024

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
7083	Locations diverses	229 253,84		229 253,84
70878	par des tiers	74 475,87		74 475,87
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 70</b>	<b>VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES</b>	<b>303 729,71</b>		<b>303 729,71</b>
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	88 049,99		88 049,99
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 74</b>	<b>SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>88 049,99</b>		<b>88 049,99</b>
752	Revenus des immeubles non affectés à des activités professionnelles	123 546,09		123 546,09
757	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	641 229,63		641 229,63
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 75</b>	<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>764 775,72</b>		<b>764 775,72</b>
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 156 555,42</b>		<b>1 156 555,42</b>
722	Immobilisations corporelles	244 780,16		244 780,16
777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	1 902 367,57		1 902 367,57
<b>SOUS-TOTAL OPERATION n° 042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>2 147 147,73</b>		<b>2 147 147,73</b>
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 147 147,73</b>		<b>2 147 147,73</b>
	<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 303 703,15</b>		<b>3 303 703,15</b>

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2024

20700 - SM RESEAU INITIATIVE PUBL.36

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotation				4 623 896,73				4 623 896,73		4 623 896,73
1027	Mise à disposition (chez le bénéficiaire)		730 034,98						730 034,98		730 034,98
<b>102</b>	<b>Sous Total compte 102</b>		<b>730 034,98</b>		<b>4 623 896,73</b>				<b>5 353 931,71</b>		<b>5 353 931,71</b>
1068	Autres réserves		152 551,62		7 154 341,33		1 000 140,13		8 307 033,08		8 307 033,08
<b>106</b>	<b>Sous Total compte 106</b>		<b>152 551,62</b>		<b>7 154 341,33</b>		<b>1 000 140,13</b>		<b>8 307 033,08</b>		<b>8 307 033,08</b>
<b>10</b>	<b>Sous Total compte 10</b>		<b>882 586,60</b>		<b>11 778 238,06</b>		<b>1 000 140,13</b>		<b>13 660 964,79</b>		<b>13 660 964,79</b>
110	Report à nouveau (solde créditeur)			1 000 140,13	1 000 140,13			1 000 140,13	1 000 140,13		0,00
119	Report à nouveau (solde débiteur)	62 526,71			62 526,71			62 526,71	62 526,71		0,00
<b>11</b>	<b>Sous Total compte 11</b>	<b>62 526,71</b>		<b>1 000 140,13</b>	<b>1 062 666,84</b>			<b>1 062 666,84</b>	<b>1 062 666,84</b>		<b>0,00</b>
12	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou pert)		232 506,77	1 062 666,84	830 160,07			1 062 666,84	1 062 666,84		0,00
<b>12</b>	<b>Sous Total compte 12</b>		<b>232 506,77</b>	<b>1 062 666,84</b>	<b>830 160,07</b>			<b>1 062 666,84</b>	<b>1 062 666,84</b>		<b>0,00</b>
1311	Etat et établissements nationaux		7 131 307,17		34 134 024,35	19 487,00	6 646 095,00	19 487,00	47 911 426,52		47 891 939,52
1312	Régions		5 389 105,29		25 748 091,50		1 298 125,00		32 435 321,79		32 435 321,79

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2024

20700 - SM RESEAU INITIATIVE PUBL.36

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1313	Départements		3 773 762,20			7 886 250,00				11 660 012,20	
1314	Communes		2 511 362,18							2 511 362,18	
1315	Groupements de collectivités				5 256 500,00					5 256 500,00	
1317	Budget communautaire et fonds structurel		3 719 734,10			9 845 000,00		2 693 273,64		16 258 007,74	
<b>131</b>	<b>Sous Total compte 131</b>		<b>22 525 270,94</b>			<b>82 869 865,85</b>	<b>19 487,00</b>	<b>10 637 493,64</b>	<b>19 487,00</b>	<b>116 032 630,43</b>	<b>116 013 143,43</b>
13911	Etat et établissements nationaux	574 289,42				637 713,23			1 212 002,65		1 212 002,65
13912	Régions	624 358,82				649 568,92			1 273 927,74		1 273 927,74
13913	Départements	438 835,54				256 431,59			695 267,13		695 267,13
13914	Communes	290 096,17				170 663,42			460 759,59		460 759,59
13917	Budget communautaire et Fonds structurel	316 528,23				187 990,41			504 518,64		504 518,64
<b>1391</b>	<b>Sous Total compte 1391</b>	<b>2 244 108,18</b>				<b>1 902 367,57</b>			<b>4 146 475,75</b>		<b>4 146 475,75</b>
<b>139</b>	<b>Sous Total compte 139</b>	<b>2 244 108,18</b>				<b>1 902 367,57</b>			<b>4 146 475,75</b>		<b>4 146 475,75</b>
<b>13</b>	<b>Sous Total compte 13</b>	<b>2 244 108,18</b>	<b>22 525 270,94</b>			<b>82 869 865,85</b>	<b>1 921 854,57</b>	<b>10 637 493,64</b>	<b>4 165 962,75</b>	<b>116 032 630,43</b>	<b>111 866 667,68</b>

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2024

20700 - SM RESEAU INITIATIVE PUBL.36

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1687	Autres dettes				11 060 000,00				11 060 000,00		11 060 000,00
<b>168</b>	<b>Sous Total compte 168</b>				<b>11 060 000,00</b>				<b>11 060 000,00</b>		<b>11 060 000,00</b>
<b>16</b>	<b>Sous Total compte 16</b>				<b>11 060 000,00</b>				<b>11 060 000,00</b>		<b>11 060 000,00</b>
	<b>Total classe 1</b>	<b>2 306 634,89</b>	<b>23 640 364,31</b>	<b>2 062 806,97</b>	<b>107 600 930,82</b>	<b>1 921 854,57</b>	<b>11 637 633,77</b>	<b>6 291 296,43</b>	<b>142 878 928,90</b>	<b>4 146 475,75</b>	<b>140 734 108,22</b>
2031	Frais d'études			148 333,84	36 278,24	97 470,00		245 803,84	36 278,24	209 525,60	
2033	Frais d'insertion	3 216,89			4 230,00				7 446,89	7 446,89	
<b>203</b>	<b>Sous Total compte 203</b>	<b>3 216,89</b>		<b>152 563,84</b>	<b>36 278,24</b>	<b>97 470,00</b>		<b>253 250,73</b>	<b>36 278,24</b>	<b>216 972,49</b>	
2088	Autres immobilisations incorporelles	2 088,80						2 088,80		2 088,80	
<b>208</b>	<b>Sous Total compte 208</b>	<b>2 088,80</b>						<b>2 088,80</b>		<b>2 088,80</b>	
<b>20</b>	<b>Sous Total compte 20</b>	<b>5 305,69</b>		<b>152 563,84</b>	<b>36 278,24</b>	<b>97 470,00</b>		<b>255 339,53</b>	<b>36 278,24</b>	<b>219 061,29</b>	
2111	Terrains nus			503,00		201,00		704,00		704,00	
<b>211</b>	<b>Sous Total compte 211</b>			<b>503,00</b>		<b>201,00</b>		<b>704,00</b>		<b>704,00</b>	
2153	Installations à caractère spécifique	20 361 035,67		72 627 189,24				92 988 224,91		92 988 224,91	

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2024

20700 - SM RESEAU INITIATIVE PUBL.36

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
215	Sous Total compte 215	20 361 035,67		72 627 189,24				92 988 224,91		92 988 224,91	
21753	Installations à caractère spécifique	1 460 090,09						1 460 090,09		1 460 090,09	
2175	Sous Total compte 2175	1 460 090,09						1 460 090,09		1 460 090,09	
217	Sous Total compte 217	1 460 090,09						1 460 090,09		1 460 090,09	
2184	Mobilier	858,79						858,79		858,79	
218	Sous Total compte 218	858,79						858,79		858,79	
21	Sous Total compte 21	21 821 984,55		72 627 692,24		201,00		94 449 877,79		94 449 877,79	
2315	Installations, matériel et outillage tec	932 049,61		72 627 423,42	72 627 189,24	765 529,20	197 476,00	74 370 002,23	72 824 665,24	1 545 336,99	
231	Sous Total compte 231	932 049,61		72 627 423,42	72 627 189,24	765 529,20	197 476,00	74 370 002,23	72 824 665,24	1 545 336,99	
23	Sous Total compte 23	932 049,61		72 627 423,42	72 627 189,24	765 529,20	197 476,00	74 370 002,23	72 824 665,24	1 545 336,99	
241	Mises en concession ou en affermage			6 041 120,09				6 041 120,09		6 041 120,09	
24	Sous Total compte 24			6 041 120,09				6 041 120,09		6 041 120,09	
2763	Créances sur collectivités publiques					52 690,84	52 665,00	52 690,84	52 665,00	25,84	

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2024

20700 - SM RESEAU INITIATIVE PUBL.36

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2764	Créances sur des particuliers et autres			24 743 381,00		11 359 983,00	51 391,93	36 103 364,00	51 391,93	36 051 972,07	
<b>276</b>	<b>Sous Total compte 276</b>			<b>24 743 381,00</b>		<b>11 412 673,84</b>	<b>104 056,93</b>	<b>36 156 054,84</b>	<b>104 056,93</b>	<b>36 051 997,91</b>	
<b>27</b>	<b>Sous Total compte 27</b>			<b>24 743 381,00</b>		<b>11 412 673,84</b>	<b>104 056,93</b>	<b>36 156 054,84</b>	<b>104 056,93</b>	<b>36 051 997,91</b>	
28031	Frais d'études			36 278,24	62 687,81	22 729,84	36 278,24	85 417,65			49 139,41
28033	Frais d'insertion				144,00	414,00		558,00			558,00
<b>2803</b>	<b>Sous Total compte 2803</b>			<b>36 278,24</b>	<b>62 831,81</b>	<b>23 143,84</b>	<b>36 278,24</b>	<b>85 975,65</b>			<b>49 697,41</b>
28088	Autres immobilisations incorporelles		1 195,20							1 195,20	
<b>2808</b>	<b>Sous Total compte 2808</b>		<b>1 195,20</b>							<b>1 195,20</b>	
<b>280</b>	<b>Sous Total compte 280</b>		<b>1 195,20</b>	36 278,24	62 831,81	23 143,84	36 278,24	87 170,85			<b>50 892,61</b>
28153	Installations à caractère spécifique		2 122 613,03			1 930 496,56		4 053 109,59			4 053 109,59
28157	Agencements et aménagements du matériel		869 888,93	869 888,93			869 888,93	869 888,93			0,00
<b>2815</b>	<b>Sous Total compte 2815</b>		<b>2 992 501,96</b>	<b>869 888,93</b>		<b>1 930 496,56</b>	<b>869 888,93</b>	<b>4 922 998,52</b>			<b>4 053 109,59</b>
28175	Installations, matériel et outillage tec				869 888,93				869 888,93		869 888,93

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2024

20700 - SM RESEAU INITIATIVE PUBL.36

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2817	Sous Total compte 2817				869 888,93				869 888,93		869 888,93
28184	Mobilier		500,92				71,56			572,48	
2818	Sous Total compte 2818		500,92				71,56			572,48	
281	Sous Total compte 281		2 993 002,88	869 888,93	869 888,93		1 930 568,12	869 888,93	5 793 459,93		4 923 571,00
28	Sous Total compte 28		2 994 198,08	906 167,17	932 720,74		1 953 711,96	906 167,17	5 880 630,78		4 974 463,61
Total classe 2		22 759 339,85	2 994 198,08	177 143 347,76	73 596 188,22	12 275 874,04	2 255 244,89	212 178 561,65	78 845 631,19	138 307 394,07	4 974 463,61
4011	Fournisseurs			3 726 842,11	3 736 824,59			3 726 842,11	3 736 824,59		9 982,48
401	Sous Total compte 401			3 726 842,11	3 736 824,59			3 726 842,11	3 736 824,59		9 982,48
4041	Fournisseurs d'immobilisations			644 401,44	742 063,85			644 401,44	742 063,85		97 662,41
404	Sous Total compte 404			644 401,44	742 063,85			644 401,44	742 063,85		97 662,41
40	Sous Total compte 40			4 371 243,55	4 478 888,44			4 371 243,55	4 478 888,44		107 644,89
411	Clients	153 825,21		721 645,05	475 207,23			875 470,26	475 207,23	400 263,03	
41	Sous Total compte 41	153 825,21		721 645,05	475 207,23			875 470,26	475 207,23	400 263,03	

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2024

20700 - SM RESEAU INITIATIVE PUBL.36

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4411	Etat et autres collectivités publiques -			1 386 174,99	1 386 174,99			1 386 174,99	1 386 174,99		0,00
4416	Etat et autres collectivités publiques -			22 012,50	22 012,50			22 012,50	22 012,50		0,00
<b>441</b>	<b>Sous Total compte 441</b>			<b>1 408 187,49</b>	<b>1 408 187,49</b>			<b>1 408 187,49</b>	<b>1 408 187,49</b>		<b>0,00</b>
4431	Dépenses			1 496,68	20 983,68			1 496,68	20 983,68		19 487,00
443	<b>Sous Total compte 443</b>			<b>1 496,68</b>	<b>20 983,68</b>			<b>1 496,68</b>	<b>20 983,68</b>		<b>19 487,00</b>
44551	TVA à décaisser			21 218,00	172 402,00	199 402,00		172 402,00	220 620,00		48 218,00
4455	<b>Sous Total compte 4455</b>			<b>21 218,00</b>	<b>172 402,00</b>	<b>199 402,00</b>		<b>172 402,00</b>	<b>220 620,00</b>		<b>48 218,00</b>
44562	TVA sur immobilisations			123 867,76	107 590,69			123 867,76	107 590,69	16 277,07	
44566	TVA sur autres biens et services			34 487,18	34 487,18			34 487,18	34 487,18		0,00
44567	Crédit de TVA à reporter			138 783,00	138 783,00			138 783,00	138 783,00		0,00
<b>4456</b>	<b>Sous Total compte 4456</b>			<b>297 137,94</b>	<b>280 860,87</b>			<b>297 137,94</b>	<b>280 860,87</b>	<b>16 277,07</b>	
44571	TVA collectée			199 660,87	199 686,71			199 660,87	199 686,71		25,84
4457	<b>Sous Total compte 4457</b>			<b>199 660,87</b>	<b>199 686,71</b>			<b>199 660,87</b>	<b>199 686,71</b>		<b>25,84</b>

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2024

20700 - SM RESEAU INITIATIVE PUBL.36

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44583	Remboursement de taxes sur le chiffre d'	780,00		143 751,00	95 167,00			144 531,00	95 167,00	49 364,00	
<b>4458</b>	<b>Sous Total compte 4458</b>	<b>780,00</b>		<b>143 751,00</b>	<b>95 167,00</b>			<b>144 531,00</b>	<b>95 167,00</b>	<b>49 364,00</b>	
<b>445</b>	<b>Sous Total compte 445</b>	<b>780,00</b>	<b>21 218,00</b>	<b>812 951,81</b>	<b>775 116,58</b>			<b>813 731,81</b>	<b>796 334,58</b>	<b>17 397,23</b>	
447	Autres impôts, taxes			2 089,49	2 089,49			2 089,49	2 089,49		0,00
<b>44</b>	<b>Sous Total compte 44</b>	<b>780,00</b>	<b>21 218,00</b>	<b>2 224 725,47</b>	<b>2 206 377,24</b>			<b>2 225 505,47</b>	<b>2 227 595,24</b>		<b>2 089,77</b>
4511	Compte de rattachement avec (à subdivis			3 964 540,62	3 964 540,62			3 964 540,62	3 964 540,62		0,00
<b>451</b>	<b>Sous Total compte 451</b>			<b>3 964 540,62</b>	<b>3 964 540,62</b>			<b>3 964 540,62</b>	<b>3 964 540,62</b>		<b>0,00</b>
<b>45</b>	<b>Sous Total compte 45</b>			<b>3 964 540,62</b>	<b>3 964 540,62</b>			<b>3 964 540,62</b>	<b>3 964 540,62</b>		<b>0,00</b>
46711	Autres comptes créiteurs			4 706 951,00	8 116 530,00			4 706 951,00	8 116 530,00		3 409 579,00
<b>4671</b>	<b>Sous Total compte 4671</b>			<b>4 706 951,00</b>	<b>8 116 530,00</b>			<b>4 706 951,00</b>	<b>8 116 530,00</b>		<b>3 409 579,00</b>
46721	Débiteurs divers - Amiable			1 341 044,50	1 341 044,50			1 341 044,50	1 341 044,50		0,00
<b>4672</b>	<b>Sous Total compte 4672</b>			<b>1 341 044,50</b>	<b>1 341 044,50</b>			<b>1 341 044,50</b>	<b>1 341 044,50</b>		<b>0,00</b>
<b>467</b>	<b>Sous Total compte 467</b>			<b>6 047 995,50</b>	<b>9 457 574,50</b>			<b>6 047 995,50</b>	<b>9 457 574,50</b>		<b>3 409 579,00</b>

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2024

20700 - SM RESEAU INITIATIVE PUBL.36

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
46	Sous Total compte 46			6 047 995,50	9 457 574,50			6 047 995,50	9 457 574,50		3 409 579,00
4713	Recettes perçues avant émission des titr			11 090 962,92	11 090 962,92			11 090 962,92	11 090 962,92		0,00
471412	Excédents à réimputer - Personnes morale			61 701,32	61 701,32			61 701,32	61 701,32		0,00
47141	Sous Total compte 47141			61 701,32	61 701,32			61 701,32	61 701,32		0,00
4714	Sous Total compte 4714			61 701,32	61 701,32			61 701,32	61 701,32		0,00
471	Sous Total compte 471			11 152 664,24	11 152 664,24			11 152 664,24	11 152 664,24		0,00
4721	Dépenses réglées sans mandatement préal			10 732,91	10 732,91			10 732,91	10 732,91		0,00
472	Sous Total compte 472			10 732,91	10 732,91			10 732,91	10 732,91		0,00
4784	Arrondis sur déclaration de TVA		0,99	4,42	2,41			4,42	3,40	1,02	
478	Sous Total compte 478		0,99	4,42	2,41			4,42	3,40	1,02	
47	Sous Total compte 47		0,99	11 163 401,57	11 163 399,56			11 163 401,57	11 163 400,55	1,02	
	Total classe 4	154 605,21	3 985 759,61	28 493 551,76	27 781 446,97			28 648 156,97	31 767 206,58	465 905,12	3 584 954,73
515	Compte au trésor	6 599 742,05		12 317 071,84	11 654 365,40			18 916 813,89	11 654 365,40	7 262 448,49	

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2024

20700 - SM RESEAU INITIATIVE PUBL.36

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
51931	Lignes de crédit de trésorerie		1 200 000,00	1 200 000,00				1 200 000,00	1 200 000,00		0,00
<b>5193</b>	<b>Sous Total compte 5193</b>		<b>1 200 000,00</b>	<b>1 200 000,00</b>				<b>1 200 000,00</b>	<b>1 200 000,00</b>		<b>0,00</b>
<b>519</b>	<b>Sous Total compte 519</b>		<b>1 200 000,00</b>	<b>1 200 000,00</b>				<b>1 200 000,00</b>	<b>1 200 000,00</b>		<b>0,00</b>
<b>51</b>	<b>Sous Total compte 51</b>	<b>6 599 742,05</b>	<b>1 200 000,00</b>	<b>13 517 071,84</b>	<b>11 654 365,40</b>			<b>20 116 813,89</b>	<b>12 854 365,40</b>	<b>7 262 448,49</b>	
580	Opérations d'ordre budgétaire			4 100 859,69	4 100 859,69			4 100 859,69	4 100 859,69		0,00
588	Autres virements internes			23 689 616,13	23 689 616,13			23 689 616,13	23 689 616,13		0,00
<b>58</b>	<b>Sous Total compte 58</b>			<b>27 790 475,82</b>	<b>27 790 475,82</b>			<b>27 790 475,82</b>	<b>27 790 475,82</b>		<b>0,00</b>
<b>Total classe 5</b>		<b>6 599 742,05</b>	<b>1 200 000,00</b>	<b>41 307 547,66</b>	<b>39 444 841,22</b>			<b>47 907 289,71</b>	<b>40 644 841,22</b>	<b>7 262 448,49</b>	
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie					100 935,45		100 935,45		100 935,45	
<b>606</b>	<b>Sous Total compte 606</b>					<b>100 935,45</b>		<b>100 935,45</b>		<b>100 935,45</b>	
<b>60</b>	<b>Sous Total compte 60</b>					<b>100 935,45</b>		<b>100 935,45</b>		<b>100 935,45</b>	
611	Sous-traitance générale					5 800,00		5 800,00		5 800,00	
6135	Locations mobilières					21 829,72		21 829,72		21 829,72	

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2024

20700 - SM RESEAU INITIATIVE PUBL.36

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6137	Redevances, droits de passage et servitu					1 309,18		1 309,18		1 309,18	
<b>613</b>	<b>Sous Total compte 613</b>					<b>23 138,90</b>		<b>23 138,90</b>		<b>23 138,90</b>	
6156	Maintenance					61 400,74		61 400,74		61 400,74	
<b>615</b>	<b>Sous Total compte 615</b>					<b>61 400,74</b>		<b>61 400,74</b>		<b>61 400,74</b>	
<b>61</b>	<b>Sous Total compte 61</b>					<b>90 339,64</b>		<b>90 339,64</b>		<b>90 339,64</b>	
6231	Annonces et insertions					1 200,00		1 200,00		1 200,00	
6238	Divers					4 166,67		4 166,67		4 166,67	
<b>623</b>	<b>Sous Total compte 623</b>					<b>5 366,67</b>		<b>5 366,67</b>		<b>5 366,67</b>	
627	Services bancaires et assimilés					10 732,91		10 732,91		10 732,91	
6281	Concours divers (cotisations)					4 050,00		4 050,00		4 050,00	
62878	à des tiers					247 780,16		247 780,16		247 780,16	
<b>6287</b>	<b>Sous Total compte 6287</b>					<b>247 780,16</b>		<b>247 780,16</b>		<b>247 780,16</b>	
<b>628</b>	<b>Sous Total compte 628</b>					<b>251 830,16</b>		<b>251 830,16</b>		<b>251 830,16</b>	

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2024

20700 - SM RESEAU INITIATIVE PUBL.36

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
62	Sous Total compte 62					267 929,74		267 929,74		267 929,74	
63512	Taxes foncières					1 346,00		1 346,00		1 346,00	
6351	Sous Total compte 6351					1 346,00		1 346,00		1 346,00	
6354	Droits d'enregistrement et de timbre					743,49		743,49		743,49	
635	Sous Total compte 635					2 089,49		2 089,49		2 089,49	
63	Sous Total compte 63					2 089,49		2 089,49		2 089,49	
6811	Dotations aux amortissements sur immobil					1 953 711,96		1 953 711,96		1 953 711,96	
681	Sous Total compte 681					1 953 711,96		1 953 711,96		1 953 711,96	
68	Sous Total compte 68					1 953 711,96		1 953 711,96		1 953 711,96	
Total classe 6						2 415 006,28		2 415 006,28		2 415 006,28	
7083	Locations diverses par des tiers					229 253,84		229 253,84		229 253,84	
70878						74 475,87		74 475,87		74 475,87	
7087	Sous Total compte 7087					74 475,87		74 475,87		74 475,87	

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2024

20700 - SM RESEAU INITIATIVE PUBL.36

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
708	Sous Total compte 708						303 729,71			303 729,71	
70	Sous Total compte 70						303 729,71			303 729,71	
722	Immobilisations corporelles						244 780,16			244 780,16	
72	Sous Total compte 72						244 780,16			244 780,16	
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION						88 049,99			88 049,99	
74	Sous Total compte 74						88 049,99			88 049,99	
752	Revenus des immeubles non affectés à des						123 546,09			123 546,09	
757	Redevances versées par les fermiers et c						641 229,63			641 229,63	
75	Sous Total compte 75						764 775,72			764 775,72	
777	Quote-part des subventions d'investissem						1 902 367,57			1 902 367,57	
77	Sous Total compte 77						1 902 367,57			1 902 367,57	
Total classe 7							3 303 703,15			3 303 703,15	
Total général		31 820 322,00	31 820 322,00	249 007 254,15	248 423 407,23	16 612 734,89	17 196 581,81	297 440 311,04	297 440 311,04	152 597 229,71	152 597 229,71

# Balance des valeurs inactives

Arrêtée à la date du 31/12/2024

20700 - SM RESEAU INITIATIVE PUBL.36

Exercice 2024

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé Nature des valeurs inactives	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861 Portefeuille								
NEANT								
Sous Total compte 861								
862 Correspondant								
NEANT								
Sous Total compte 862								
863 Prise en charge titre et valeur								
NEANT								
Sous Total compte 863								
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## ETAT D'ANOMALIES DES CONTROLES D'EDITION

20700 - SM RESEAU INITIATIVE PUBL.36

Exercice 2024

Le résultat de fonctionnement de l'exercice N-1 n'est pas cohérent sur les différents états du compte de gestion :  
Bilan = 232.506,77 ; CR synthétique = 232.506,77 ; CR = ,00 ; BE compte 12 =232.506,77.

## Page des signatures

20700 - SM RESEAU INITIATIVE PUBL.36

Exercice 2024

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

**BARRURIER Christophe (1001551526-0), Inspecteur des Finances Publiques**

A DDFiP DE L'INDRE, le 17/01/2025

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **SM RESEAU INITIATIVE PUBL.36** pendant l'année **2024** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

**CARLA Jean-Yves (1013751849-0), CSC des Finances Publiques de 4ème catégorie**

A CHATEAUROUX, le 28/01/2025

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le

La présente décision publiée le : **17 AVR. 2025**  
et transmise au représentant de l'Etat le : **17 AVR. 2025**  
est exécutoire depuis cette date.

**COMITÉ SYNDICAL**  
**du SYNDICAT MIXTE**  
**« RÉSEAU D'INITIATIVE PUBLIQUE 36 »**

**Réunion du 10 avril 2025**

**Délibération n° CS 20250410\_004**

**ADOPTION du COMPTE ADMINISTRATIF 2024**

Présents ou représentés :

BEAUFREERE Marie-Annick, BERNARD Thierry, BLONDEAU Gérard, BOUGAULT Michel, BRUNAUD Jean-Marc, CAMUS Jean-Louis, CRON Yves, FLEURET Marc, FOUCALUT Hugues, GENESTE Delphine, MERIAUDEAU Frédérique, PERROT Lionel, ROUFFY Marc, SAUGET Gérard.

Mandataire(s) : 2

Gérard BLONDEAU donne mandat à Frédérique MERIAUDEAU, Jean-Louis CAMUS donne mandat à Marc ROUFFY

Pour : 13 (297 / 513 voix)

Gérard BLONDEAU (85 voix), Michel BOUGAULT (10 voix), Jean-Marc BRUNAUD (10 voix), Jean-Louis CAMUS (10 voix), Yves CRON (10 voix), Hugues FOUCALUT (10 voix), Delphine GENESTE (27 voix), Frédérique MERIAUDEAU (85 voix), Lionel PERROT (10 voix), Marie-Annick BEAUFREERE (10 voix), Marc ROUFFY (10 voix), Gérard SAUGET (10 voix), Thierry BERNARD (10 voix)

Contre : 0 (0 voix)

Abstention(s) : 0 (0 voix)

Ne participe(nt) pas au vote : 1

Marc FLEURET(85 voix)

**Le COMITE SYNDICAL,**

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2009-10-0087 du 8 octobre 2009 modifié portant création du Syndicat Mixte Réseau d'Initiative Publique 36,

Considérant que le Président ne prend pas part au vote,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>.** - La réalisation des recettes budgétaires est de 16.947.688,04 €.

**Article 2.** - La réalisation des dépenses budgétaires est de 16.363.841,12 €.

**Article 3.** - Le Compte Administratif pour l'exercice 2024, ci-annexé, est adopté.

**Pour Extrait Conforme,  
La Présidente de Séance,**



Frédérique MERIAUDEAU

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

<b>Numéro SIRET</b> <b>20002238200028</b>	<b>COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT</b> <b>SM Reseau Initiative Publique</b>
--	---

**POSTE COMPTABLE DE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE**

**SERVICE PUBLIC LOCAL**

**M. 4 (1)**

**Compte administratif**

**BUDGET : SM Reseau Initiative Publique (2)**

**ANNEE 2024**

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

## I - Informations générales

Modalités de vote du budget

4

## II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	5
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	8
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	10
B2 - Balance générale du budget - Recettes	11

## III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	13
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

## IV - Annexes

### A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	18
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières	19
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	20
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	21
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	22
A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	23
A8.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A10 - Etat des travaux en régie	24

### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	26
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

### C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	27
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet
C5 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature	Sans Objet
<b>D - Arrêté et signatures</b>	
D - Arrêté et signatures	28
(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.	
(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.	
(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.	

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>				<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>				<b>A1</b>

**EXECUTION DU BUDGET**

		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>SOLDE D'EXECUTION (1)</b>
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	Section d'exploitation	A 2 415 006,28	G 3 303 703,15	G-A 888 696,87
	Section d'investissement	B 13 948 834,84	H 13 643 984,89	H-B -304 849,95

		+	+
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 3 559 551,96 (si excédent)

		=	=
		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		P= A+B+C+D 16 363 841,12	Q= G+H+I+J 20 507 240,00
			=Q-P 4 143 398,88

	<b>Section d'exploitation</b>	E 0,00	K 0,00
	<b>Section d'investissement</b>	F 0,00	L 0,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	= E+F 0,00	= K+L 0,00

		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>SOLDE D'EXECUTION (1)</b>
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section d'exploitation	= A+C+E 2 415 006,28	= G+I+K 3 303 703,15	888 696,87
	Section d'investissement	= B+D+F 13 948 834,84	= H+J+L 17 203 536,85	3 254 702,01
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F 16 363 841,12	= G+H+I+J+K+L 20 507 240,00	4 143 398,88

**DETAIL DES RESTES A REALISER**

<b>Chap.</b>	<b>Libellé</b>	<b>Dépenses engagées non mandatées</b>	<b>Titres restant à émettre</b>
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>	E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	F 0,00	L 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF					II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES					A2

## DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	506 650,00	461 294,32	0,00	0,00	45 355,68
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>506 650,00</b>	<b>461 294,32</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>45 355,68</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>521 650,00</b>	<b>461 294,32</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>60 355,68</b>
023	Virement à la section d'investissement	873 408,80				
042	Opérat° ordre transfert entre sections	2 037 947,28	1 953 711,96			84 235,32
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>2 911 356,08</b>	<b>1 953 711,96</b>			<b>957 644,12</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 433 006,08</b>	<b>2 415 006,28</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 017 999,80</b>
<b>Pour information</b>						
D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

## RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	415 638,51	303 729,71	0,00	0,00	111 908,80
73	Produits issus de la fiscalité(4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	95 000,00	88 049,99	0,00	0,00	6 950,01
75	Autres produits de gestion courante	770 000,00	764 775,72	0,00	0,00	5 224,28
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>1 280 638,51</b>	<b>1 156 555,42</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>124 083,09</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>1 280 638,51</b>	<b>1 156 555,42</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>124 083,09</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections	2 152 367,57	2 147 147,73			5 219,84
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>2 152 367,57</b>	<b>2 147 147,73</b>			<b>5 219,84</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 433 006,08</b>	<b>3 303 703,15</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>129 302,93</b>
<b>Pour information</b>						
R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		0,00				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) Ce chapitre existe uniquement en M4, M41 et M43.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>					<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>					<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	220 000,00	97 470,00	0,00	122 530,00
21	Immobilisations corporelles	500,00	201,00	0,00	299,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 389 301,23	323 273,04	0,00	2 066 028,19
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>2 609 801,23</b>	<b>420 944,04</b>	<b>0,00</b>	<b>2 188 857,19</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	19 487,00	19 487,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	16 211 619,00	11 361 256,07	0,00	4 850 362,93
020	Dépenses imprévues	0,00			
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>16 231 106,00</b>	<b>11 380 743,07</b>	<b>0,00</b>	<b>4 850 362,93</b>
45...	<b>Total des opérations pour compte de tiers (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>18 840 907,23</b>	<b>11 801 687,11</b>	<b>0,00</b>	<b>7 039 220,12</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	2 152 367,57	2 147 147,73		5 219,84
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>2 152 367,57</b>	<b>2 147 147,73</b>		<b>5 219,84</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>20 993 274,80</b>	<b>13 948 834,84</b>	<b>0,00</b>	<b>7 044 439,96</b>
	<b>Pour information</b>	<b>0,00</b>			
	<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>				

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	13 507 226,63	10 637 493,64	0,00	2 869 732,99
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>13 507 226,63</b>	<b>10 637 493,64</b>	<b>0,00</b>	<b>2 869 732,99</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	1 000 140,13	1 000 140,13	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	15 000,00	52 639,16	0,00	-37 639,16
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>1 015 140,13</b>	<b>1 052 779,29</b>	<b>0,00</b>	<b>-37 639,16</b>
45...	<b>Total des opérations pour le compte de tiers (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>14 522 366,76</b>	<b>11 690 272,93</b>	<b>0,00</b>	<b>2 832 093,83</b>
021	Virement de la section d'exploitation (2)	873 408,80			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	2 037 947,28	1 953 711,96		84 235,32
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>2 911 356,08</b>	<b>1 953 711,96</b>		<b>957 644,12</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>17 433 722,84</b>	<b>13 643 984,89</b>	<b>0,00</b>	<b>3 789 737,95</b>
	<b>Pour information</b>	<b>3 559 551,96</b>			
	<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2)  $DE\ 023 = RI\ 021 ; DI\ 040 = RE\ 042 ; RI\ 040 = DE\ 042 ; DI\ 041 = RI\ 041 ; DE\ 043 = RE\ 043$ .

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF			II
BALANCE GENERALE DU BUDGET			B1

## 1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	461 294,32		461 294,32
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	1 953 711,96	1 953 711,96
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
<b>Dépenses d'exploitation – Total</b>		<b>461 294,32</b>	<b>1 953 711,96</b>	<b>2 415 006,28</b>

+

<b>D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTÉ DE N-1</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>2 415 006,28</b>
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	19 487,00	1 902 367,57	1 921 854,57
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	97 470,00	0,00	97 470,00
21	Immobilisations corporelles (6)	201,00	0,00	201,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	323 273,04	244 780,16	568 053,20
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	11 361 256,07	0,00	11 361 256,07
28	Amortissement des immobilisations(reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement –Total</b>		<b>11 801 687,11</b>	<b>2 147 147,73</b>	<b>13 948 834,84</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ N-1</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE</b>	<b>13 948 834,84</b>
--	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	<b>EXPLOITATION</b>	<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	303 729,71		303 729,71
71	Production stockée (ou déstockage)(3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		244 780,16	244 780,16
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	88 049,99		88 049,99
75	Autres produits de gestion courante	764 775,72		764 775,72
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	1 902 367,57	1 902 367,57
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes d'exploitation – Total</b>		<b>1 156 555,42</b>	<b>2 147 147,73</b>	<b>3 303 703,15</b>

+

<b>R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>3 303 703,15</b>
---	---------------------

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	10 637 493,64	0,00	10 637 493,64
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	52 639,16	0,00	52 639,16
28	Amortissement des immobilisations		1 953 711,96	1 953 711,96
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>10 690 132,80</b>	<b>1 953 711,96</b>	<b>12 643 844,76</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1</b>	<b>3 559 551,96</b>
---	---------------------

+

<b>AFFECTATION AUX COMPTES 106</b>	<b>1 000 140,13</b>
------------------------------------	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>17 203 536,85</b>
---	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.



<b>III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b> <b>SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES</b>						<b>III</b>
						<b>A1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (2) (3)</b>	<b>506 650,00</b>	<b>461 294,32</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>45 355,68</b>
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie	101 000,00	100 935,45	0,00	0,00	64,55
611	Sous-traitance générale	7 000,00	5 800,00	0,00	0,00	1 200,00
6135	Locations mobilières	24 000,00	21 829,72	0,00	0,00	2 170,28
6137	Redevances, droits de passage, servitude	1 310,00	1 309,18	0,00	0,00	0,82
6156	Maintenance	80 000,00	61 400,74	0,00	0,00	18 599,26
6161	Multirisques	1 890,00	0,00	0,00	0,00	1 890,00
6231	Annonces et insertions	3 000,00	1 200,00	0,00	0,00	1 800,00
6238	Divers	5 000,00	4 166,67	0,00	0,00	833,33
627	Services bancaires et assimilés	27 156,00	10 732,91	0,00	0,00	16 423,09
6281	Concours divers (cotisations)	4 050,00	4 050,00	0,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	250 000,00	247 780,16	0,00	0,00	2 219,84
63512	Taxes foncières	1 500,00	1 346,00	0,00	0,00	154,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	744,00	743,49	0,00	0,00	0,51
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)</b>		<b>506 650,00</b>	<b>461 294,32</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>45 355,68</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b) (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>15 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>15 000,00</b>
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
<b>68</b>	<b>Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>69</b>	<b>Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (f)</b>	<b>0,00</b>				
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f</b>		<b>521 650,00</b>	<b>461 294,32</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>60 355,68</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>873 408,80</b>				
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)</b>	<b>2 037 947,28</b>	<b>1 953 711,96</b>			<b>84 235,32</b>
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	2 037 947,28	1 953 711,96			84 235,32
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>2 911 356,08</b>	<b>1 953 711,96</b>			<b>957 644,12</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (10)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>2 911 356,08</b>	<b>1 953 711,96</b>			<b>957 644,12</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>3 433 006,08</b>	<b>2 415 006,28</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 017 999,80</b>
<b>Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1</b>		<b>0,00</b>				

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.  
(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.  
(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.  
(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et en M. 43.  
(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.  
(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.  
(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.  
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.  
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.  
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

<b>III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b> <b>SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES</b>					<b>III</b>
					<b>A2</b>

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts(BP+DM +RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	415 638,51	303 729,71	0,00	0,00	111 908,80
7083	Locations diverses	399 638,51	229 253,84	0,00	0,00	170 384,67
70878	Remb. frais par des tiers	16 000,00	74 475,87	0,00	0,00	-58 475,87
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	95 000,00	88 049,99	0,00	0,00	6 950,01
74	Subventions d'exploitation	95 000,00	88 049,99	0,00	0,00	6 950,01
75	Autres produits de gestion courante	770 000,00	764 775,72	0,00	0,00	5 224,28
752	Revenus des immeubles	122 000,00	123 546,09	0,00	0,00	-1 546,09
757	Redevances des fermiers, concession..	648 000,00	641 229,63	0,00	0,00	6 770,37
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		1 280 638,51	1 156 555,42	0,00	0,00	124 083,09
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		1 280 638,51	1 156 555,42	0,00	0,00	124 083,09
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	2 152 367,57	2 147 147,73			5 219,84
722	Immobilisations corporelles	250 000,00	244 780,16			5 219,84
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	1 902 367,57	1 902 367,57			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		2 152 367,57	2 147 147,73			5 219,84
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		3 433 006,08	3 303 703,15	0,00	0,00	129 302,93
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		0,00				

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

<b>III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b> <b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>					<b>III</b>
<b>Chap/ art (1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)</b>	<b>Mandats émis</b>	<b>Restes à réaliser au 31/12</b>	<b>Crédits annulés (2)</b>
20	<b>Immobilisations incorporelles (hors opérations)</b>	<b>220 000,00</b>	<b>97 470,00</b>	<b>0,00</b>	<b>122 530,00</b>
2031	Frais d'études	220 000,00	97 470,00	0,00	122 530,00
21	<b>Immobilisations corporelles (hors opérations)</b>	<b>500,00</b>	<b>201,00</b>	<b>0,00</b>	<b>299,00</b>
2111	Terrains nus	500,00	201,00	0,00	299,00
22	<b>Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
23	<b>Immobilisations en cours (hors opérations)</b>	<b>2 389 301,23</b>	<b>323 273,04</b>	<b>0,00</b>	<b>2 066 028,19</b>
2315	Installat°, matériel et outillage techni	2 389 301,23	323 273,04	0,00	2 066 028,19
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>2 609 801,23</b>	<b>420 944,04</b>	<b>0,00</b>	<b>2 188 857,19</b>
10	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
13	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>19 487,00</b>	<b>19 487,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1311	Subv. équipt Etat et établ. Nationaux	19 487,00	19 487,00	0,00	0,00
16	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
18	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
26	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
27	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>16 211 619,00</b>	<b>11 361 256,07</b>	<b>0,00</b>	<b>4 850 362,93</b>
2763	Créances sur collectivités et établ. pub	55 000,00	1 273,07	0,00	53 726,93
2764	Créances sur personnes de droit privé	16 156 619,00	11 359 983,00	0,00	4 796 636,00
020	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>0,00</b>			
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>16 231 106,00</b>	<b>11 380 743,07</b>	<b>0,00</b>	<b>4 850 362,93</b>
	<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>18 840 907,23</b>	<b>11 801 687,11</b>	<b>0,00</b>	<b>7 039 220,12</b>
040	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (5)</b>	<b>2 152 367,57</b>	<b>2 147 147,73</b>		<b>5 219,84</b>
	<b>Reprises sur autofinancement antérieur(6)</b>	<b>1 902 367,57</b>	<b>1 902 367,57</b>		<b>0,00</b>
13911	Sub. équipt cpté résult. Etat	637 713,23	637 713,23		0,00
13912	Sub. équipt cpté résult. Régions	649 568,92	649 568,92		0,00
13913	Sub. équipt cpté résult. Départements	256 431,59	256 431,59		0,00
13914	Sub. équipt cpté résult. Communes	170 663,42	170 663,42		0,00
13917	Sub. équipt cpté résult. Budget communaut	187 990,41	187 990,41		0,00
	<b>Charges transférées</b>	<b>250 000,00</b>	<b>244 780,16</b>		<b>5 219,84</b>
2315	Installat°, matériel et outillage techni	250 000,00	244 780,16		5 219,84
041	<b>Opérations patrimoniales (7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
	<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>2 152 367,57</b>	<b>2 147 147,73</b>		<b>5 219,84</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>	<b>20 993 274,80</b>	<b>13 948 834,84</b>	<b>0,00</b>	<b>7 044 439,96</b>
	<b>Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>	<b>0,00</b>			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(6) Les comptes 15.2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

<b>III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>					<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>					<b>B2</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>13 507 226,63</b>	<b>10 637 493,64</b>	<b>0,00</b>	<b>2 869 732,99</b>
1311	Subv. équipt Etat et établ. Nationaux	9 148 351,63	6 646 095,00	0,00	2 502 256,63
1312	Subv. équipt Régions	1 298 125,00	1 298 125,00	0,00	0,00
1317	Subv. équipt Budget communautaire, FS	3 060 750,00	2 693 273,64	0,00	367 476,36
16	<b>Emprunts et dettes assimilées(hors 165)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
20	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
21	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
22	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
23	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>13 507 226,63</b>	<b>10 637 493,64</b>	<b>0,00</b>	<b>2 869 732,99</b>
10	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>1 000 140,13</b>	<b>1 000 140,13</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1068	Autres réserves	1 000 140,13	1 000 140,13	0,00	0,00
165	<b>Dépôts et cautionnements reçus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
18	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
26	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
27	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>15 000,00</b>	<b>52 639,16</b>	<b>0,00</b>	<b>-37 639,16</b>
2763	Créances sur collectivités et établ. pub	15 000,00	1 247,23	0,00	13 752,77
2764	Créances sur personnes de droit privé	0,00	51 391,93	0,00	-51 391,93
<b>Total des recettes financières</b>		<b>1 015 140,13</b>	<b>1 052 779,29</b>	<b>0,00</b>	<b>-37 639,16</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>14 522 366,76</b>	<b>11 690 272,93</b>	<b>0,00</b>	<b>2 832 093,83</b>
021	<b>Virement de la section d'exploitation</b>	<b>873 408,80</b>			
040	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)</b>	<b>2 037 947,28</b>	<b>1 953 711,96</b>		<b>84 235,32</b>
28031	Frais d'études	33 678,66	22 729,84		10 948,82
28033	Frais d'insertion	414,00	414,00		0,00
28153	Installations à caractère spécifique	1 930 496,56	1 930 496,56		0,00
28158	Autres	73 286,50	0,00		73 286,50
28184	Mobilier	71,56	71,56		0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>2 911 356,08</b>	<b>1 953 711,96</b>		<b>957 644,12</b>
041	<b>Opérations patrimoniales (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>2 911 356,08</b>	<b>1 953 711,96</b>		<b>957 644,12</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> <b>(= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>17 433 722,84</b>	<b>13 643 984,89</b>	<b>0,00</b>	<b>3 789 737,95</b>
<b>Pour information</b> <b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>		<b>3 559 551,96</b>			

- (1) Détailier les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.  
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.  
(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.  
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.  
(5) Les comptes 15.2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.  
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

<b>III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A2</b>

**A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES**

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Réseaux divers	50	17/02/2017
L	Armoires PRM	20	17/02/2017
L	Frais d'études non suivies de réalisation	5	17/02/2017
L	Matériel informatique	5	17/02/2017
L	Mobilier	12	17/02/2017
L	Subventions d'équipement versées (pour des biens mobiliers, matériel ou études)	5	17/02/2017

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES</b>	<b>A4.1</b>

**DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS****Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1**

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
<b>Solde d'exécution 001 (A)</b> montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	3 559 551,96
<b>Solde des RAR (B)</b> montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	3 559 551,96

**Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1**

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
<b>Affectation au 106 (C)</b>	1 000 140,13
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	3 559 551,96
<b>Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)</b> Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	4 559 692,09

**COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE**

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalisations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
	(a)	(b)	(c = a + b)	
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	1 902 367,57	1 902 367,57	0,00	1 902 367,57
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	2 926 356,08	2 006 351,12	0,00	2 006 351,12
<b>Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)</b>	1 023 988,51	103 983,55	0,00	103 983,55
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	3 559 551,96			3 559 551,96
Affectation au 106 (C)	1 000 140,13	1 000 140,13		1 000 140,13
<b>Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)</b>	4 559 692,09			4 559 692,09
<b>Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV)</b> Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				4 663 675,64

(1) BP+BS+DM + RAR N-1.Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES</b>	<b>A4.2</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>1 902 367,57</b>	<b>I 1 902 367,57</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>1 902 367,57</b>	<b>1 902 367,57</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	1 902 367,57	1 902 367,57
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES</b>	<b>A4.3</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
	<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>	<b>2 926 356,08</b>	<b>III</b>
	<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>	<b>15 000,00</b>	<b>52 639,16</b>
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
2763	Créances sur collectivités et établ. pub	15 000,00	1 247,23
2764	Créances sur personnes de droit privé	0,00	51 391,93
	<b>Ressources propres internes de l'année (b) (2)</b>	<b>2 911 356,08</b>	<b>1 953 711,96</b>
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
28031	<i>Frais d'études</i>	33 678,66	22 729,84
28033	<i>Frais d'insertion</i>	414,00	414,00
28153	<i>Installations à caractère spécifique</i>	1 930 496,56	1 930 496,56
28158	<i>Autres</i>	73 286,50	0,00
28184	<i>Mobilier</i>	71,56	71,56
29...	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		
39...	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	873 408,80	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES</b>	<b>A8.1</b>

**A8.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS**

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
12/03/2024 21/11/2024	309-FRAIS D ETUDES 2024 313-REMBOURSEMENT BERRY NUMERIQUE MPGPN - AMO	97 470,00 1 273,07	0,00 0,00	5 0
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>98 743,07</b>	<b>0,00</b>	

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES</b>	<b>A8.2</b>

**A8.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS**

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
<b>TOTAL GENERAL</b>		0,00					0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)</b>	<b>A10</b>

**SECTION D'EXPLOITATION**

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	<b>Charges à caractère général</b>	<b>244 780,16</b>	
62878	A des tiers	244 780,16	
012	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>0,00</b>	
72	<b>Travaux en régie</b>		<b>244 780,16</b>
722	<i>Immobilisations corporelles</i>		244 780,16
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>244 780,16</b>	<b>I</b> <b>244 780,16</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	<i>Immobilisations incorporelles</i>	0,00
21	<i>Immobilisations corporelles</i>	0,00
23	<i>Immobilisations en cours</i>	244 780,16
2315.3	Réseaux divers	244 780,16
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>244 780,16</b>

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailier les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE</b>	<b>A10</b>

<b>RATIO</b>	
	<b>Montant</b>
<b>Recettes 72 (I)</b>	<b>244 780,16</b>
<b>Recettes réelles d'exploitation</b>	<b>1 156 555,42</b>
<b>Recettes 72 / Recettes réelles d'exploitation</b>	<b>21,16 %</b>

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b> <b>AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>B2.1</b>

**B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)	CP réalisés durant l'exercice N
2024 - ETUN ETUDES USAGES DU NUMERIQUE	0,00	200 000,00	200 000,00	0,00	155 600,00	44 400,00	57 770,00
2024 - FTTH 2021 FTTH	0,00	16 156 619,00	16 156 619,00	0,00	16 156 619,00	0,00	11 359 983,00
2024 - FTTH 1622 FTTH 2016 et 2022	0,00	3 882 261,11	3 882 261,11	0,00	0,00	3 882 261,11	0,00
2024 - LoRa Projet LoRa	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00	0,00	849 301,23	1 150 698,77	112 476,04

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b>	<b>C2</b>

**C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

<b>La nature de l'engagement (2)</b>	<b>Nom de l'organisme</b>	<b>Raison sociale de l'organisme</b>	<b>Nature juridique de l'organisme</b>	<b>Montant de l'engagement</b>
<u>Délégation de service public (3)</u> - Affermo-Concessif	Berry THD		Organisme de droit privé	13 204 000,00
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D</b>

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

---

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

# SM Reseau Initiative Publique – SM Reseau Initiative Publique – CA – 2024

## IV – ANNEXES ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents ou représentés : 14

Nombre de suffrages exprimés : 13

VOTES :

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 27 mars 2025

Présenté par le Président de séance

Jean Fériaudescou.

A Châteauroux, le 10 avril 2025

Délibéré par le Comité Syndical réuni en session

A Châteauroux, le 10 avril 2025

Les membres du Comité Syndical,

Titulaires	Signatures	Suppléants	Signatures
BEAUFERERE Marie-Annick	<u>Beafer</u>	DENORMANDIE Arnaud	
BERNARD Thierry	<u>TS</u>	DRUI Martial	
BLONDEAU Gérard	<u>pouvoir à Jean Fériaudescou</u>	BELLUROT Nadine	
BOUGAULT Michel	<u>présent en visioconférence</u>	PALLAS Jacques	
BRUNAUD Jean-Marc	<u>BS</u>	BARREAU Annie	
CAMUS Jean-Louis	<u>pouvoir à M. Raffy.</u>	LALANGE Sébastien	
COMPAIN Aymeric	/	GODET Jérémie	
COURTAUD Pascal	/	SIMON Bruno	

CRON Yves		GIRAUDON Vincent	
DAUGERON François			
FLEURET Marc		CORBEAU Nathalie	
FOUCAULT Hugues	présent en visioconférence.	BACHELLERIE Bernard	
FOUCHET Mathilde		BOUE Dominique	
FRISCH Marie-Laure		GOURLAY Philippe	
GENESTE Delphine	présent en visioconférence.	FORISSIER Nicolas	
MERIAUDEAU Frédérique		PETIPEZ Florence	
PERROT Lionnel		MOREAU Jean-Michel	
ROUFFY Marc		MEUNIER Jérémie	
ROULLET Dominique		CREPIN Guillaume	
SAUGET Gérard	présent en visioconférence.	REUILLO Alain	
THOMAS Nicolas		LARDEAU Claudine	
		MONJOINT Chantal	

Certifié exécutoire par le Président de séance,  
compte tenu de la transmission en Préfecture, le  
et de la publication le

17 AVR. 2025

A Châteauroux, le

17 AVR. 2025

17 AVR. 2025

Le PRESIDENT de SEANCE,

Pierre Meriaudeau

***Liste des Autorisations de Programme clôturées au CA 2024***

<b><i>Année</i></b>	<b><i>Code Enveloppe</i></b>	<b><i>Libellé enveloppe</i></b>
2024	ETUN 2022	ETUDES USAGES DU NUMERIQUE
2024	RFTTH 2021	Remboursements raccordements FTTH
2024	FTTH 16/22	FTTH
2024	RFTTH 2019	Etudes deploiement FTTH
2014	MED3	Montee en debit 3eme tranche

La présente décision publiée le : **17 AVR. 2025**  
et transmise au représentant de l'Etat le : **17 AVR. 2025**  
est exécutoire depuis cette date.

**COMITÉ SYNDICAL**  
**du SYNDICAT MIXTE**  
**« RÉSEAU D'INITIATIVE PUBLIQUE 36 »**

**Réunion du 10 avril 2025**

**Délibération n° CS 20250410\_005**

**AFFECTATION du RESULTAT 2024**

Présents ou représentés :

BEAUFREERE Marie-Annick, BERNARD Thierry, BLONDEAU Gérard, BOUGAULT Michel, BRUNAUD Jean-Marc, CAMUS Jean-Louis, CRON Yves, FLEURET Marc, FOUCALUT Hugues, GENESTE Delphine, MERIAUDEAU Frédérique, PERROT Lionel, ROUFFY Marc, SAUGET Gérard.

Mandataire(s) : 2

Gérard BLONDEAU donne mandat à Frédérique MERIAUDEAU, Jean-Louis CAMUS donne mandat à Marc ROUFFY

Pour : 14 (382 / 513 voix)

Gérard BLONDEAU (85 voix), Michel BOUGAULT (10 voix), Jean-Marc BRUNAUD (10 voix), Jean-Louis CAMUS (10 voix), Yves CRON (10 voix), Marc FLEURET (85 voix), Hugues FOUCALUT (10 voix), Delphine GENESTE (27 voix), Frédérique MERIAUDEAU (85 voix), Lionel PERROT (10 voix), Marie-Annick BEAUFREERE (10 voix), Marc ROUFFY (10 voix), Gérard SAUGET (10 voix), Thierry BERNARD (10 voix)

Contre : 0 (0 voix)

Abstention(s) : 0 (0 voix)

Ne participe(nt) pas au vote : 0

**Le COMITE SYNDICAL,**

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2009-10-0087 du 8 octobre 2009 modifié portant création du Syndicat Mixte Réseau d'Initiative Publique 36,

**DECIDE :**

**Article Unique** – Le comité syndical décide d'affecter l'excédent de clôture de la section de fonctionnement de l'exercice 2024 pour un montant de 888.696,87 € en dotation complémentaire en section d'investissement. Il sera donc intégré dans le Budget Supplémentaire de l'exercice 2025 en section d'investissement.

**POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE PRÉSIDENT  
du SYNDICAT MIXTE RIP 36,**



***Marc FLEURET***

La présente décision publiée le : **17 AVR. 2025**  
et transmise au représentant de l'Etat le : **17 AVR. 2025**  
est exécutoire depuis cette date.

**COMITÉ SYNDICAL**  
**du SYNDICAT MIXTE**  
**« RÉSEAU D'INITIATIVE PUBLIQUE 36 »**

Réunion du 10 avril 2025

**Délibération n° CS 20250410 006**

**APPROBATION des AVENANTS aux CONVENTIONS de PRÊT  
entre le RIP 36 et le DEPARTEMENT de l'INDRE**

BEAUFREERE Marie-Annick, BERNARD Thierry, BLONDEAU Gérard, BOUGAULT Michel,  
BRUNAUD Jean-Marc, CAMUS Jean-Louis, CRON Yves, FLEURET Marc, FOUCault Hugues, GENESTE  
Delphine, MERIAUDEAU Frédérique, PERROT Lionel, ROUFFY Marc, SAUGET Gérard.

Mandataire(s) : 2

Gérard BLONDEAU donne mandat à Frédérique MERIAUDEAU, Jean-Louis CAMUS donne  
mandat à Marc ROUFFY

Pour : 14 (382 / 513 voix)

Gérard BLONDEAU (85 voix), Michel BOUGAULT (10 voix), Jean-Marc BRUNAUD (10 voix),  
Jean-Louis CAMUS (10 voix), Yves CRON (10 voix), Marc FLEURET (85 voix),  
Hugues FOUCault (10 voix), Delphine GENESTE (27 voix), Frédérique MERIAUDEAU (85 voix),  
Lionnel PERROT (10 voix), Marie-Annick BEAUFREERE (10 voix), Marc ROUFFY (10 voix), Gérard SAUGET  
(10 voix), Thierry BERNARD (10 voix)

Contre : 0 (0 voix)

Abstention(s) : 0 (0 voix)

Ne participe(nt) pas au vote : 0

**Le COMITE SYNDICAL,**

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2009-10-0087 du 8 octobre 2009 modifié portant création du  
Syndicat Mixte Réseau d'Initiative Publique 36,

Vu la délibération n° 11 en date du 10 février 2021 portant approbation des conventions de prêt sans intérêt sous forme d'avances remboursables,

Vu les délibérations n° 5 en date du 18 janvier 2022 et n° 6 en date du 13 décembre 2023 portant approbation des avenants aux conventions de prêt,

Vu les projets d'avenants n° 3 aux deux conventions, ci-annexés,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>.** – l'avenant n° 3 à la convention de prêt sans intérêt entre le Département de l'Indre et le Syndicat Mixte RIP 36 pour un montant maximum de 7 M€ portant sur la phase 1 des déploiements FttH et prorogeant le délai de remboursement jusqu'au 31 décembre 2026, ci-annexé, est approuvé. Le Président est autorisé à le signer.

**Article 2.** – l'avenant n° 3 à la convention de prêt sans intérêt entre le Département de l'Indre et le Syndicat Mixte RIP 36 pour un montant maximum de 4,8 M€ portant sur la phase 2 des déploiements FttH et prorogeant le délai de remboursement jusqu'au 31 décembre 2026, ci-annexé, est approuvé. Le Président est autorisé à le signer.

**POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE PRÉSIDENT  
du SYNDICAT MIXTE RIP 36,**



***Marc FLEURET***

**AVENANT n° 3 à la CONVENTION de PRET sans INTERET  
avec le SYNDICAT MIXTE RIP 36  
relative aux DEPLOIEMENTS FttH PHASE 2**

---

**ENTRE :**

Le Département de l'Indre, situé Place de la Victoire et des Alliés – CS 20639 – 36020 CHATEAUROUX cedex, représenté par Monsieur Gil AVEROUS, Vice-Président du Conseil départemental de l'Indre délégué pour suivre les affaires relatives au Syndicat Mixte RIP 36, spécialement habilité à cet effet par délibération du Conseil départemental du , désigné ci-après « le Département »,

D'une part,

**ET :**

Le Syndicat Mixte RIP 36 dont le siège est à l'Hôtel du Département – Place de la Victoire et des Alliés – 36000 CHATEAUROUX, représenté par Monsieur Marc FLEURET, Président, désigné ci-après « le Syndicat Mixte RIP 36 »,

D'autre part,

**Il a été convenu ce qui suit :**

**Article 1<sup>er</sup>. - Objet**

Le présent avenant n° 3 a pour objet de proroger l'échéance de remboursement du prêt sans intérêt, que le Département a consenti au Syndicat Mixte RIP 36, du 31 décembre 2025 jusqu'au 31 décembre 2026.

**Article 2. - Les conditions financières**

**• Durée et montant**

Le prêt est accordé jusqu'au 31 décembre 2026 sous forme d'avance remboursable. Son montant est de 4,8 M€ au maximum. Il est sans intérêt. Son remboursement est in fine et au plus tard le 31 décembre 2026.

**• Modalités de remboursement**

Le remboursement total du prêt accordé devra être effectif au plus tard le 31 décembre 2026. Aucun remboursement avant cette date ne pourra être exigé par le Département. Cependant, si la trésorerie du RIP36 le permet, des acomptes pourront être versés. Aucun taux d'intérêt ne sera facturé par le Département.

**Article 3. - Durée de la convention**

La présente convention prend fin au terme du prêt, c'est-à-dire le 31 décembre 2026 au plus tard.

#### **Article 4. - Autres clauses**

Toutes les clauses de la convention initiale demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant n°3, lesquelles prévalent en cas de contestation.

A CHATEAUROUX, le

Pour le Département de l'Indre

Pour le Syndicat Mixte RIP 36

M. Gil AVEROUS  
Vice-Président délégué

M. Marc FLEURET  
Président

**AVENANT n° 3 à la CONVENTION de PRET sans INTERET  
avec le SYNDICAT MIXTE RIP 36  
relative aux DEPLOIEMENTS FttH PHASE 1**

---

**ENTRE :**

Le Département de l'Indre, situé Place de la Victoire et des Alliés – CS 20639 – 36020 CHATEAUROUX cedex, représenté par Monsieur Gil AVEROUS, Vice-Président du Conseil départemental de l'Indre délégué pour suivre les affaires relatives au Syndicat Mixte RIP 36, spécialement habilité à cet effet par délibération du Conseil départemental du , désigné ci-après « le Département »,

D'une part,

**ET :**

Le Syndicat Mixte RIP 36 dont le siège est à l'Hôtel du Département – Place de la Victoire et des Alliés – 36000 CHATEAUROUX, représenté par Monsieur Marc FLEURET, Président, désigné ci-après « le Syndicat Mixte RIP 36 »,

D'autre part,

**Il a été convenu ce qui suit :**

**Article 1<sup>er</sup>. - Objet**

Le présent avenant n° 3 a pour objet de proroger l'échéance de remboursement du prêt sans intérêt, que le Département a consenti au Syndicat Mixte RIP 36, du 31 décembre 2025 jusqu'au 31 décembre 2026.

**Article 2. - Les conditions financières**

**• Durée et montant**

Le prêt est accordé jusqu'au 31 décembre 2026 sous forme d'avance remboursable. Son montant est de 7 M€ au maximum. Il est sans intérêt. Son remboursement est in fine et au plus tard le 31 décembre 2026.

**• Modalités de remboursement**

Le remboursement total du prêt accordé devra être effectif au plus tard le 31 décembre 2026. Aucun remboursement avant cette date ne pourra être exigé par le Département. Cependant, si la trésorerie du RIP36 le permet, des acomptes pourront être versés. Aucun taux d'intérêt ne sera facturé par le Département.

**Article 3. - Durée de la convention**

La présente convention prend fin au terme du prêt, c'est-à-dire le 31 décembre 2026 au plus tard.

#### **Article 4. - Autres clauses**

Toutes les clauses de la convention initiale demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant n° 3, lesquelles prévalent en cas de contestation.

A CHATEAUROUX, le

Pour le Département de l'Indre

Pour le Syndicat Mixte RIP 36

M. Gil AVEROUS  
Vice-Président délégué

M. Marc FLEURET  
Président

La présente décision publiée le : 17 AVR. 2025  
et transmise au représentant de l'Etat le : 17 AVR. 2025  
est exécutoire depuis cette date.

**COMITÉ SYNDICAL**  
**du SYNDICAT MIXTE**  
**« RÉSEAU D'INITIATIVE PUBLIQUE 36 »**

Réunion du 10 avril 2025

**Délibération n° CS\_20250410\_007**

**DECISION MODIFICATIVE n° 1**

Présents ou représentés :

BEAUFREERE Marie-Annick, BERNARD Thierry, BLONDEAU Gérard, BOUGAULT Michel, BRUNAUD Jean-Marc, CAMUS Jean-Louis, CRON Yves, FLEURET Marc, FOUCALUT Hugues, GENESTE Delphine, MERIAUDEAU Frédérique, PERROT Lionel, ROUFFY Marc, SAUGET Gérard.

Mandataire(s) : 2

Gérard BLONDEAU donne mandat à Frédérique MERIAUDEAU, Jean-Louis CAMUS donne mandat à Marc ROUFFY

Pour : 14 (382 / 513 voix)

Gérard BLONDEAU (85 voix), Michel BOUGAULT (10 voix), Jean-Marc BRUNAUD (10 voix), Jean-Louis CAMUS (10 voix), Yves CRON (10 voix), Marc FLEURET (85 voix), Hugues FOUCALUT (10 voix), Delphine GENESTE (27 voix), Frédérique MERIAUDEAU (85 voix), Lionel PERROT (10 voix), Marie-Annick BEAUFREERE (10 voix), Marc ROUFFY (10 voix), Gérard SAUGET (10 voix), Thierry BERNARD (10 voix)

Contre : 0 (0 voix)

Abstention(s) : 0 (0 voix)

Ne participe(nt) pas au vote : 0

**Le COMITE SYNDICAL,**

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2009-10-0087 du 8 octobre 2009 modifié portant création du Syndicat Mixte Réseau d'Initiative Publique 36,

**DECIDE :**

**Article unique.** – Le budget supplémentaire ci annexé est adopté.

**POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE PRÉSIDENT  
du SYNDICAT MIXTE RIP 36,**



***Marc FLEURET***

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

<b>Numéro SIRET</b> <b>20002238200028</b>	<b>COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT</b> <b>SM Reseau Initiative Publique</b>
--	---

**POSTE COMPTABLE DE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE**

**SERVICE PUBLIC LOCAL**

**M. 4 (1)**

**Budget supplémentaire (2)**

**BUDGET : SM Reseau Initiative Publique (3)**

**ANNEE 2025**

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

## I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

## II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

## III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

## IV - Annexes

### A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières	18
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	20
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	21
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	22
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

### C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

### D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	23
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>		<b>A1</b>

<b>EXPLOITATION</b>		
	<b>DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	-183 709,90
	+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	0,00
	<b>002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTÉ (2)</b>	(si déficit) 0,00
	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)</b>	-183 709,90
		-183 709,90
<b>INVESTISSEMENT</b>		
	<b>DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)</b>	-10 036 636,00
	+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	0,00
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (2)</b>	(si solde négatif) 0,00
	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>	-10 036 636,00
		-10 036 636,00
<b>TOTAL</b>		
	<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	-10 220 345,90
		-10 220 345,90

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b> <b>SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES</b>					<b>II</b>
					<b>A2</b>

**DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	551 500,00	0,00	9 650,00	9 650,00	561 150,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	27 000,00	0,00	0,00	0,00	27 000,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>578 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 650,00</b>	<b>9 650,00</b>	<b>588 150,00</b>
66	Charges financières	27 000,00	0,00	-12 000,00	-12 000,00	15 000,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>605 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-2 350,00</b>	<b>-2 350,00</b>	<b>603 150,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)	835 582,55		-181 359,90	-181 359,90	654 222,65
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	2 112 621,04		0,00	0,00	2 112 621,04
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>2 948 203,59</b>		<b>-181 359,90</b>	<b>-181 359,90</b>	<b>2 766 843,69</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 553 703,59</b>	<b>0,00</b>	<b>-183 709,90</b>	<b>-183 709,90</b>	<b>3 369 993,69</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>3 369 993,69</b>
---	---------------------

**RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	516 000,00	0,00	-61 000,00	-61 000,00	455 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	89 140,00	0,00	0,00	0,00	89 140,00
75	Autres produits de gestion courante	796 196,02	0,00	-122 709,90	-122 709,90	673 486,12
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>1 401 336,02</b>	<b>0,00</b>	<b>-183 709,90</b>	<b>-183 709,90</b>	<b>1 217 626,12</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>1 401 336,02</b>	<b>0,00</b>	<b>-183 709,90</b>	<b>-183 709,90</b>	<b>1 217 626,12</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	2 152 367,57		0,00	0,00	2 152 367,57
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>2 152 367,57</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 152 367,57</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 553 703,59</b>	<b>0,00</b>	<b>-183 709,90</b>	<b>-183 709,90</b>	<b>3 369 993,69</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>3 369 993,69</b>
---	---------------------

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)</b>	<b>614 476,12</b>
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6)  $DE\ 023 = RI\ 021 ; DI\ 040 = RE\ 042 ; RI\ 040 = DE\ 042 ; DI\ 041 = RI\ 041 ; DE\ 043 = RE\ 043$ .
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.
- (8) Solde de l'opération  $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES					II
					A3

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	40 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	60 000,00
21	Immobilisations corporelles	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 520 000,00	0,00	1 003 364,00	1 003 364,00	2 523 364,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>1 561 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 023 364,00</b>	<b>1 023 364,00</b>	<b>2 584 364,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	15 856 636,00	0,00	-11 060 000,00	-11 060 000,00	4 796 636,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>15 856 636,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-11 060 000,00</b>	<b>-11 060 000,00</b>	<b>4 796 636,00</b>
45...	<b>Total des opérations pour compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>17 417 636,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-10 036 636,00</b>	<b>-10 036 636,00</b>	<b>7 381 000,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	2 177 407,57		0,00	0,00	2 177 407,57
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>2 177 407,57</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 177 407,57</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>19 595 043,57</b>	<b>0,00</b>	<b>-10 036 636,00</b>	<b>-10 036 636,00</b>	<b>9 558 407,57</b>

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE (2)	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	9 558 407,57
--	--------------

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	7 347 125,00	0,00	-4 724 000,00	-4 724 000,00	2 623 125,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	9 274 674,98	0,00	-9 274 674,98	-9 274 674,98	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>16 621 799,98</b>	<b>0,00</b>	<b>-13 998 674,98</b>	<b>-13 998 674,98</b>	<b>2 623 125,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	888 696,87	888 696,87	888 696,87
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>888 696,87</b>	<b>888 696,87</b>	<b>888 696,87</b>
45...	<b>Total des opérations pour le compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>16 621 799,98</b>	<b>0,00</b>	<b>-13 109 978,11</b>	<b>-13 109 978,11</b>	<b>3 511 821,87</b>
021	Virement de la section d'exploitation (4)	835 582,55		-181 359,90	-181 359,90	654 222,65
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	2 137 661,04		0,00	0,00	2 137 661,04
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>2 973 243,59</b>		<b>-181 359,90</b>	<b>-181 359,90</b>	<b>2 791 883,69</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>19 595 043,57</b>	<b>0,00</b>	<b>-13 291 338,01</b>	<b>-13 291 338,01</b>	<b>6 303 705,56</b>

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE (2)	3 254 702,01
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	9 558 407,57

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

<b>AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)</b>	
	614 476,12

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4)  $DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043$ .

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération  $DE 023 + DE 042 - RE 042$  ou solde de l'opération  $RI 021 + RI 040 - DI 040$ .

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>			<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>			<b>B1</b>

**1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	<b>EXPLOITATION</b>	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	<b>TOTAL</b>
011	Charges à caractère général	9 650,00		9 650,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	-12 000,00	0,00	-12 000,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		-181 359,90	-181 359,90
<b>Dépenses d'exploitation – Total</b>		<b>-2 350,00</b>	<b>-181 359,90</b>	<b>-183 709,90</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>-183 709,90</b>
---	--------------------

	<b>INVESTISSEMENT</b>	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	<b>TOTAL</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	20 000,00	0,00	20 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	1 003 364,00	0,00	1 003 364,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	-11 060 000,00	0,00	-11 060 000,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>-10 036 636,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-10 036 636,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>-10 036 636,00</b>
---	-----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	<b>EXPLOITATION</b>	<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	-61 000,00		-61 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	-122 709,90		-122 709,90
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépreciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes d'exploitation – Total</b>		<b>-183 709,90</b>	<b>0,00</b>	<b>-183 709,90</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>-183 709,90</b>
---	--------------------

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	-4 724 000,00	0,00	-4 724 000,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	-9 274 674,98	0,00	-9 274 674,98
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		-181 359,90	-181 359,90
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>-13 998 674,98</b>	<b>-181 359,90</b>	<b>-14 180 034,88</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE</b>	<b>3 254 702,01</b>
--	---------------------

+

<b>AFFECTATION AUX COMPTES 106</b>	<b>888 696,87</b>
------------------------------------	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>-10 036 636,00</b>
---	-----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>				<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES</b>				<b>A1</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (5) (6)</b>	<b>551 500,00</b>	<b>9 650,00</b>	<b>9 650,00</b>
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie	115 000,00	10 000,00	10 000,00
611	Sous-traitance générale	6 000,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	44 000,00	0,00	0,00
6137	Redevances, droits de passage, servitude	3 000,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	114 000,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	2 500,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	3 000,00	0,00	0,00
6238	Divers	5 000,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	3 000,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	4 500,00	-350,00	-350,00
62878	Remb. frais à des tiers	250 000,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	1 500,00	0,00	0,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	0,00	0,00	0,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits (7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>27 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6518	Autres	8 000,00	0,00	0,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	19 000,00	0,00	0,00
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)</b>		<b>578 500,00</b>	<b>9 650,00</b>	<b>9 650,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b) (8)</b>	<b>27 000,00</b>	<b>-12 000,00</b>	<b>-12 000,00</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	12 000,00	-12 000,00	-12 000,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	15 000,00	0,00	0,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>68</b>	<b>Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>69</b>	<b>Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (f)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f</b>		<b>605 500,00</b>	<b>-2 350,00</b>	<b>-2 350,00</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>835 582,55</b>	<b>-181 359,90</b>	<b>-181 359,90</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)</b>	<b>2 112 621,04</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	2 112 621,04	0,00	0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>2 948 203,59</b>	<b>-181 359,90</b>	<b>-181 359,90</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>2 948 203,59</b>	<b>-181 359,90</b>	<b>-181 359,90</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>3 553 703,59</b>	<b>-183 709,90</b>	<b>-183 709,90</b>
+				
<b>RESTES A REALISER N-1 (13)</b>				<b>0,00</b>
+				
<b>D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (13)</b>				<b>0,00</b>
=				
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>				<b>-183 709,90</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
(2) cf. Modalités de vote I.

- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
- (6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
- (7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et en M. 43.
- (8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.
- (12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (13) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>				<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES</b>				<b>A2</b>

<b>Chap / art (1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Budget de l'exercice (2)</b>	<b>Propositions nouvelles (3)</b>	<b>Vote (4)</b>
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	516 000,00	-61 000,00	-61 000,00
706	Prestations de services	76 000,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses	411 000,00	-61 000,00	-61 000,00
70878	Remb. frais par des tiers	29 000,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	89 140,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	89 140,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	796 196,02	-122 709,90	-122 709,90
752	Revenus des immeubles	123 000,00	0,00	0,00
757	Redevances des fermiers, concession..	673 196,02	-122 709,90	-122 709,90
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75</b>		<b>1 401 336,02</b>	<b>-183 709,90</b>	<b>-183 709,90</b>
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d</b>		<b>1 401 336,02</b>	<b>-183 709,90</b>	<b>-183 709,90</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	2 152 367,57	0,00	0,00
722	Immobilisations corporelles	250 000,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpté résul	1 902 367,57	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>2 152 367,57</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>3 553 703,59</b>	<b>-183 709,90</b>	<b>-183 709,90</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>-183 709,90</b>
---	--------------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043*.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>				<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>				<b>B1</b>

<b>Chap / art (1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Budget de l'exercice (2)</b>	<b>Propositions nouvelles (3)</b>	<b>Vote (4)</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (hors opérations)</b>	<b>40 000,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>20 000,00</b>
2031	Frais d'études	40 000,00	20 000,00	20 000,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (hors opérations)</b>	<b>1 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2111	Terrains nus	1 000,00	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (hors opérations)</b>	<b>1 520 000,00</b>	<b>1 003 364,00</b>	<b>1 003 364,00</b>
2315	Installat°, matériel et outillage techni	1 520 000,00	1 003 364,00	1 003 364,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>1 561 000,00</b>	<b>1 023 364,00</b>	<b>1 023 364,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1311	Subv. équipt Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>15 856 636,00</b>	<b>-11 060 000,00</b>	<b>-11 060 000,00</b>
2763	Créances sur collectivités et établ. pub	11 060 000,00	-11 060 000,00	-11 060 000,00
2764	Créances sur personnes de droit privé	4 796 636,00	0,00	0,00
<b>020</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>15 856 636,00</b>	<b>-11 060 000,00</b>	<b>-11 060 000,00</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>17 417 636,00</b>	<b>-10 036 636,00</b>	<b>-10 036 636,00</b>
<b>040</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)</b>	<b>2 177 407,57</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Reprises sur autofinancement antérieur</b>	<b>1 902 367,57</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
13911	Sub. équipt cpté résult. Etat	637 713,23	0,00	0,00
13912	Sub. équipt cpté résult. Régions	649 568,92	0,00	0,00
13913	Sub. équipt cpté résult. Départements	256 431,59	0,00	0,00
13914	Sub. équipt cpté résult. Communes	170 663,42	0,00	0,00
13917	Sub. équipt cpté résult. Budget communaut	187 990,41	0,00	0,00
	<b>Charges transférées</b>	<b>275 040,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2315	Installat°, matériel et outillage techni	275 040,00	0,00	0,00
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (9)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>2 177 407,57</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b>		<b>19 595 043,57</b>	<b>-10 036 636,00</b>	<b>-10 036 636,00</b>
<b>(= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>				

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>-10 036 636,00</b>
---	-----------------------

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>				<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>				<b>B2</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>7 347 125,00</b>	<b>-4 724 000,00</b>	<b>-4 724 000,00</b>
1311	Subv. équipt Etat et établ. Nationaux	3 200 000,00	-3 200 000,00	-3 200 000,00
1312	Subv. équipt Régions	1 298 125,00	0,00	0,00
1313	Subv. équipt Départements	325 000,00	0,00	0,00
1317	Subv. équipt Budget communautaire, FS	2 524 000,00	-1 524 000,00	-1 524 000,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (hors 165)</b>	<b>9 274 674,98</b>	<b>-9 274 674,98</b>	<b>-9 274 674,98</b>
1641	Emprunts en euros	9 274 674,98	-9 274 674,98	-9 274 674,98
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>16 621 799,98</b>	<b>-13 998 674,98</b>	<b>-13 998 674,98</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>	<b>888 696,87</b>	<b>888 696,87</b>
1068	Autres réserves	0,00	888 696,87	888 696,87
<b>165</b>	<b>Dépôts et cautionnements reçus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2763	Créances sur collectivités et établ. pub	0,00	0,00	0,00
2764	Créances sur personnes de droit privé	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>888 696,87</b>	<b>888 696,87</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>16 621 799,98</b>	<b>-13 109 978,11</b>	<b>-13 109 978,11</b>
<b>021</b>	<b>Virement de la section d'exploitation</b>	<b>835 582,55</b>	<b>-181 359,90</b>	<b>-181 359,90</b>
<b>040</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)</b>	<b>2 137 661,04</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2031	Frais d'études	25 040,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	35 065,92	0,00	0,00
28033	Frais d'insertion	414,00	0,00	0,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	564,16	0,00	0,00
28153	Installations à caractère spécifique	1 930 496,56	0,00	0,00
28175	Matériel et outillage technique (mad)	146 008,84	0,00	0,00
28184	Mobilier	71,56	0,00	0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>2 973 243,59</b>	<b>-181 359,90</b>	<b>-181 359,90</b>
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		<b>2 973 243,59</b>	<b>-181 359,90</b>	<b>-181 359,90</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des recettes réelles et d'ordre)		<b>19 595 043,57</b>	<b>-13 291 338,01</b>	<b>-13 291 338,01</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (9)</b>	<b>0,00</b>
----------------------------------	-------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE (9)</b>	<b>3 254 702,01</b>
--	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>-10 036 636,00</b>
---	-----------------------

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R/ 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D/ 041 = R/ 041.

(9) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES</b>	<b>A4.1</b>

**DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS****Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
	(a)		(b)	(c = a + b)
<b>Solde d'exécution 001 (A)</b> montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	3 254 702,01	3 254 702,01	3 254 702,01
<b>Solde des RAR (B)</b> montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	3 254 702,01	3 254 702,01	3 254 702,01

**Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)Vote
	(a)		(b)	(c = a + b)
<b>Affectation au 106 (C)</b>	0,00	888 696,87	888 696,87	888 696,87
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	3 254 702,01	3 254 702,01	3 254 702,01
<b>Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)</b> Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	4 143 398,88	4 143 398,88	4 143 398,88

**COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE**

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
	(a)		(b)	(c = a + b)
<b>Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)</b>	1 902 367,57	0,00	0,00	1 902 367,57
<b>Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)</b>	2 948 203,59	-181 359,90	-181 359,90	2 766 843,69
<b>Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D)</b> Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	1 045 836,02	-181 359,90	-181 359,90	864 476,12

## **SM Reseau Initiative Publique - SM Reseau Initiative Publique - BS - 2025**

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique, lors de cette séance ou lors d'une séance précédente.

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES</b>	<b>A4.2</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>	<b>I</b> <b>1 902 367,57</b>	<b>0,00</b>	<b>II</b> <b>0,00</b>
	<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
	<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>	<b>1 902 367,57</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	<i>Subv. invest. transférées cpté résultat</i>	1 902 367,57	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES</b>	<b>A4.3</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>	<b>V</b> <b>2 948 203,59</b>	<b>-181 359,90</b>	<b>VI</b> <b>-181 359,90</b>
	<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>			
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>			
2763	Créances sur collectivités et établ. pub	0,00	0,00	0,00
2764	Créances sur personnes de droit privé	0,00	0,00	0,00
	<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>	<b>2 948 203,59</b>	<b>-181 359,90</b>	<b>-181 359,90</b>
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>			
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>			
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>			
28031	<i>Frais d'études</i>	35 065,92	0,00	0,00
28033	<i>Frais d'insertion</i>	414,00	0,00	0,00
28088	<i>Autres immobilisations incorporelles</i>	564,16	0,00	0,00
28153	<i>Installations à caractère spécifique</i>	1 930 496,56	0,00	0,00
28175	<i>Matériel et outillage technique (mad)</i>	146 008,84	0,00	0,00
28184	<i>Mobilier</i>	71,56	0,00	0,00
29...	<i>Dépréciation des immobilisations</i>			
39...	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>			
481...	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>			
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	835 582,55	-181 359,90	-181 359,90

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

<b>IV – ANNEXES</b>						<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT</b>						<b>B2.1</b>

**B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)
2024 - ETUN ETUDES USAGES DU NUMERIQUE	200 000,00	0,00	200 000,00	57 700,00	60 000,00	82 300,00
2024 - FTTH 2021 FTTH	16 156 619,00	0,00	16 156 619,00	11 359 983,00	4 796 636,00	0,00
2024 - FTTH 1622 FTTH 2016 et 2022	3 882 261,11	0,00	3 882 261,11	0,00	2 003 364,00	1 878 897,11
2024 - LoRa Projet LoRa	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00	112 476,04	520 000,00	1 367 523,96

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D</b>

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

---

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

**SM Reseau Initiative Publique – SM Reseau Initiative Publique – BS – 2025**  
**IV – ANNEXES**  
**ARRETE ET SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents ou représentés : 14

Nombre de suffrages exprimés : 14

VOTES :

Pour : 382

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 27 mars 2025

Présenté par le Président du Comité Syndical

M. Marc FLEURET

A Châteauroux, le 10 avril 2025

Délibéré par le Comité Syndical réuni en session

A Châteauroux, le 10 avril 2025

Les membres du Comité Syndical,

Titulaires	Signatures	Suppléants	Signatures
BEAUFERERE Marie-Annick		DENORMANDIE Arnaud	
BERNARD Thierry		DRUI Martial	
BLONDEAU Gérard	 pouvoir à faveur de Gérard	BELLUROT Nadine	
BOUGAULT Michel	 président en visioconférence	PALLAS Jacques	
BRUNAUD Jean-Marc		BARREAU Annie	
CAMUS Jean-Louis	 pouvoir à f. Rouffy	LALANGE Sébastien	
COMPAIN Aymeric	/	GODET Jérémie	
COURTAUD Pascal	/	SIMON Bruno	

CRON Yves		GIRAUDON Vincent	
DAUGERON François			
FLEURET Marc		CORBEAU Nathalie	
FOUCAULT Hugues	présent en visioconférence	BACHELLERIE Bernard	
FOUCHET Mathilde		BOUE Dominique	
FRISCH Marie-Laure		GOURLAY Philippe	
GENESTE Delphine	présent en visioconférence	FORISSIER Nicolas	
MERIAUDEAU Frédérique		PETIPEZ Florence	
PERROT Lionnel		MOREAU Jean-Michel	
ROUFFY Marc		MEUNIER Jérémie	
ROULLET Dominique		CREPIN Guillaume	
SAUGET Gérard	présent en visioconférence	REUILLO Alain	
THOMAS Nicolas		LARDEAU Claudine	
		MONJOINT Chantal	

Certifié exécutoire par le Président du Comité Syndical,  
 compte tenu de la transmission en Préfecture, le  
 et de la publication le

17 AVR. 2025

A Châteauroux, le

17 AVR. 2025

Le PRESIDENT du COMITE SYNDICAL,

Marc FLEURET

La présente décision publiée le : **17 AVR. 2025**  
et transmise au représentant de l'Etat le : **17 AVR. 2025**  
est exécutoire depuis cette date.

**COMITÉ SYNDICAL**  
**du SYNDICAT MIXTE**  
**« RÉSEAU D'INITIATIVE PUBLIQUE 36 »**

**Réunion du 10 avril 2025**

**Délibération n° CS 20250410 008**

**CONVENTION d'OCCUPATION par une ANTENNE LoRa**

Présents ou représentés :

BEAUFREERE Marie-Annick, BERNARD Thierry, BLONDEAU Gérard, BOUGAULT Michel, BRUNAUD Jean-Marc, CAMUS Jean-Louis, CRON Yves, FLEURET Marc, FOUCALUT Hugues, GENESTE Delphine, MERIAUDEAU Frédérique, PERROT Lionel, ROUFFY Marc, SAUGET Gérard.

Mandataire(s) : 2

Gérard BLONDEAU donne mandat à Frédérique MERIAUDEAU, Jean-Louis CAMUS donne mandat à Marc ROUFFY

Pour : 14 (382 / 513 voix)

Gérard BLONDEAU (85 voix), Michel BOUGAULT (10 voix), Jean-Marc BRUNAUD (10 voix), Jean-Louis CAMUS (10 voix), Yves CRON (10 voix), Marc FLEURET (85 voix), Hugues FOUCALUT (10 voix), Delphine GENESTE (27 voix), Frédérique MERIAUDEAU (85 voix), Lionel PERROT (10 voix), Marie-Annick BEAUFREERE (10 voix), Marc ROUFFY (10 voix), Gérard SAUGET (10 voix), Thierry BERNARD (10 voix)

Contre : 0 (0 voix)

Abstention(s) : 0 (0 voix)

Ne participe(nt) pas au vote : 0

**Le COMITE SYNDICAL,**

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2009-10-0087 du 8 octobre 2009 modifié portant création du Syndicat Mixte Réseau d'Initiative Publique 36,

Vu le projet de convention de mise à disposition de passerelles LoRa annexée,

Vu les projets de convention d'occupation des pylônes d'ANJOUIN et de POULAINES,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>.** - La convention de mise à disposition de passerelles LoRa annexée est approuvée. Le Président est autorisé à la signer.

**Article 2.** - La convention d'occupation du pylône d'ANJOUIN appartenant au Département annexée est approuvée. Le Président est autorisé à la signer.

**Article 3.** - La convention d'occupation du pylône de POULAINES appartenant au Département annexée est approuvée. Le Président est autorisé à la signer.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE PRÉSIDENT  
du SYNDICAT MIXTE RIP 36,



*Marc FLEURET*

# **CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PASSERELLES LORA**

**Entre**

**Le SIAEP de Bazelle** dont le siège social est situé : Mairie, Le Bourg, 36210 ANJOUIN, représenté par M. Philippe JOURDAIN en qualité de Président dûment habilité aux fins des présentes par décision du comité syndical en date du \_\_\_\_\_

ci dessous appelé « **SYNDICAT** »

D'une part,

Et

**Le RIP 36**, dont le siège social est situé : Hôtel du Département, Place de la Victoire et des Alliés, 36000 CHATEAUROUX, représenté par M. Marc FLEURET, en qualité de Président dûment habilité aux fins des présentes par décision en date du \_\_\_\_\_

Ci-dessous appelé « **RIP 36** »

D'autre part,

Ensemble désignés sous le terme « **LES PARTIES** ».

## **LES PARTIES EXPOSENT CE QUI SUIT :**

En 2023, le RIP 36 a adopté son Schéma Directeur des Usages et Services Numériques. Quelques mois auparavant, l'évaluation des besoins des acteurs publics avait révélé des attentes importantes en faveur de la modernisation de l'action publique grâce aux outils numériques. Plusieurs cas d'usages sont apparus rapidement prioritaires dans le but d'optimiser le pilotage de services publics (télé relève des compteurs d'eau, suivi bâtiementaire, supervision des points d'apports volontaires, surveillance des niveaux des cours d'eau, ...).

En juillet 2024, le groupement de commande entre le RIP 36 et Berry Numérique a attribué à la société Ubicité un marché qui a notamment pour objet la conception, la fourniture, la mise en œuvre, l'exploitation et la maintenance d'un réseau très bas débit basé sur la technologie LoRaWan. Ce réseau est basé sur des antennes radios à installer majoritairement sur des points hauts existants.

Par ailleurs, le SYNDICAT s'est engagé dès 2023 dans un projet de télé relève et a projeté l'équipement de l'ensemble de son parc de compteurs et la pose des passerelles LoRa nécessaires au recueil des données des capteurs. Le SYNDICAT va donc installer les antennes LoRa mais dans un souci de cohérence départementale, de bonne exploitation de réseau et de mutualisation de services, il souhaite mettre à disposition du RIP 36 ses équipements.

Le préambule fait partie intégrante de la Convention.

## **CECI EXPOSÉ, LES PARTIES ONT CONVENU DES DISPOSITIONS QUI SUIVENT :**

### **1. OBJET**

Le SYNDICAT met à disposition du RIP 36 les passerelles LoRa déployées sous sa maîtrise d'ouvrage assurant la couverture des communes de son territoires afin que le RIP 36 en assure la maintenance et en permette un usage par les autres collectivités dans le cadre de la gestion de leurs services publics.

### **2. DESIGNATION**

Le SYNDICAT met à la disposition du RIP 36 les équipements suivants :

N° GW	COMMUNE	SITUATION
383	AIZE	Eglise
52	ANJOUIN	Pylône
76	CHABRIS	Château d'eau
186	CHABRIS (2e GW)	Château d'eau
385	CHABRIS	Château d'eau Couvent
304	DUN-LE-POELIER	Mairie
253	GUILLY	Mairie
73	POULAINES	Château d'eau
124	POULAINES	Pylône
222	SAINT-CHRISTOPHE-EN-BAZELLE	Château d'eau
9	SAINT-CHRISTOPHE-EN-BAZELLE	Mairie
384	VAL-FOUZON PARPECAY	Local
3	VARENNES-SUR-FOUZON	Château d'eau

La mise à disposition est acceptée par le RIP 36 sous la réserve du choix des matériels, cohérents avec les matériels de l'infrastructure réseau LoRa du RIP 36.

### **3. DUREE**

La mise à disposition est consentie pour une durée de 10 ans ou pour la durée de service effectif de chaque passerelle si celle-ci devait ne plus être opérationnelle avant le terme des 10 ans. Dans ce cas, un état des lieux contradictoire sera établi.

Pour les biens du domaine public qui ne sont pas la propriété du SYNDICAT, la mise à disposition prendra fin à la date de fin de l'autorisation d'occupation consentie au SYNDICAT par le propriétaire.

La présente convention pourra être résiliée à tout moment par le RIP 36 et sans indemnités, par lettre recommandée avec accusé réception, avec un préavis de 3 mois.

### **4. CONDITIONS FINANCIERES**

La mise à disposition est consentie à titre gratuit, le RIP 36 assurant auprès des propriétaires les charges d'occupation du domaine public contractualisée par le SYNDICAT pour l'occupation des sites accueillant les antennes.

Pour les châteaux d'eau, propriétés du SYNDICAT, une indemnité annuelle de 100 € HT est consentie afin de couvrir les frais de consommation d'énergie liés aux antennes.

### **5. OBLIGATIONS DES PARTIES**

Le SYNDICAT s'engage à :

- remettre au RIP 36 un Dossier des Ouvrages Exécutés permettant la bonne prise en maintenance des antennes ;
- remettre les conventions d'occupation des sites d'accueil des antennes ;
- faire son affaire personnelle de l'information et de l'agrément du RIP 36 auprès des propriétaires en tenant indemne le RIP 36 de tout recours en ce domaine, en portant à la connaissance des propriétaires des sites d'accueil la présente convention ;
- permettre les interventions de maintenance du RIP 36 et/ou de ses prestataires ;
- permettre l'usage des antennes par le RIP 36 pour des usages à destination des collectivités couvertes ;
- informer le RIP 36 en cas de travaux de restructuration, démolition, réparations incompatibles avec le maintien des antennes ;
- prendre toutes précautions nécessaires pour préserver l'usage des antennes et s'abstenir de tout fait qui pourrait nuire au bon fonctionnement et à la conservation de celles-ci.

Le RIP 36 s'engage à :

- assurer la maintenance en condition opérationnelle des antennes mises à disposition dans les conditions définies aux conventions d'occupation des sites. Le RIP 36 reconnaît avoir connaissance de ces conventions ;
- prendre en charge tous les frais afférents ;
- procéder au renouvellement des matériels dans la limite des durées de garantie de ceux-ci ;

- informer le SYNDICAT de tout dysfonctionnement constaté et s'abstenir de tout fait qui pourrait nuire à la bonne conservation des châteaux d'eau.

## **6. CLAUSES DE CONFIDENTIALITE**

Les PARTIES s'engagent à assurer la confidentialité des informations auxquelles elles auront accès au cours de l'exécution de la présente convention et à ne divulguer aucune information technique.

## **7. RESPONSABILITES - ASSURANCES**

Chaque partie prend en charge par elle-même ou par le biais de son assurance tous dommages causés par les biens et travaux afférents dont elle à la charge : antennes pour le RIP 36, châteaux d'eau pour le SYNDICAT.

## **8. REVISION – RESILIATION**

La présente convention pourra être révisée ou résiliée à tout moment, à la demande de l'une des Parties et donnera lieu, le cas échéant, à un avenant signé par chacune des Parties.

## **9. LITIGES**

Si des difficultés surviennent à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention, les Parties s'engagent à rechercher une solution amiable. À défaut, ce litige sera soumis à la juridiction compétente.

## **10. ELECTION DE DOMICILE**

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les Parties font élection de domicile en leur siège social respectif.

Fait en 2 exemplaires, à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Pour le SYNDICAT,

Pour le RIP 36,

M. Philippe JOURDAIN  
Président du SIAEP de Bazelle

Marc FLEURET  
Président du Syndicat Mixte RIP 36

**Convention d'occupation pour une passerelle LoRa  
n° HEB-25-013  
Pylône Anjouin**

**ENTRE**

**Le DEPARTEMENT de l'INDRE**, sis à l'Hôtel du Département, Place de la Victoire et des Alliés, CS 20639, 36020 Châteauroux cedex, représenté par M. Gil AVÉROUS, Vice-président du Conseil départemental en exercice, dûment habilité à signer par délibération n° CP \_\_\_\_\_ du \_\_\_\_\_,

Ci-dessous appelé « **l'HEBERGEUR** »

**ET**

**Le SYNDICAT MIXTE RIP 36**, dont le siège social est situé Place de la Victoire et des Alliés, 36000 CHATEAUROUX, représenté par M. Marc FLEURET, en qualité de Président dûment habilité aux fins des présentes par décision du Comité Syndical n° CS \_\_\_\_\_ en date du \_\_\_\_\_,

Ci-dessous appelé « **le GESTIONNAIRE** »

**ET**

**Le SIAEP de BAZELLE**, sis à la Mairie d'Anjouin, Le Bourg, 36210 ANJOUIN, représenté par M. Philippe JOURDAIN, Président en exercice, dûment habilité à signer par délibération n° \_\_\_\_\_,

Ci-dessous appelé « **l'OCCUPANT** »

Ensemble désignés sous le terme « **LES PARTIES** ».

## **LES PARTIES EXPOSENT CE QUI SUIT :**

En 2023, le RIP36 a adopté son Schéma Directeur des Usages et Services Numériques. Quelques mois auparavant, l'évaluation des besoins des acteurs publics avait révélé des attentes importantes en faveur de la modernisation de l'action publique grâce aux outils numériques. Plusieurs cas d'usages sont apparus rapidement prioritaires dans le but d'optimiser le pilotage de services publics (télérelève des compteurs d'eau, suivi bâtimентаire, supervision des points d'apports volontaires, surveillance des niveaux des cours d'eau, ...).

En juillet 2024, le groupement de commande entre le RIP 36 et Berry Numérique a attribué à la société Ubicité un marché qui a notamment pour objet la conception, la fourniture, la mise en œuvre, l'exploitation et la maintenance d'un réseau très bas débit basé sur la technologie LoRaWan. Ce réseau est basé sur des antennes radios à installer majoritairement sur des points hauts existants.

Ce réseau est principalement destiné à proposer des services à destination des collectivités locales, de leurs regroupements (syndicat) et de leurs exploitants éventuels (eau potable, déchets, ...).

Un certain nombre de sites, propriété de l'HEBERGEUR, ont été identifiés comme des points hauts pertinents pour accueillir ces antennes. L'HEBERGEUR accepte l'implantation d'équipements sur ce ou ces sites dans les conditions prévues aux présentes.

Le SIAEP de BAZELLE s'était déjà engagé dans un projet LoRaWan et souhaite héberger des antennes LoRa sur le ou les sites objets de la présente Convention. L'OCCUPANT s'appuie sur un prestataire et ses sous-traitants pour réaliser les prestations d'installation (dont la fourniture de l'équipement, les visites techniques préalables, la réalisation de l'installation elle-même et la production de documents relatifs aux ouvrages exécutés), d'exploitation et de maintenance des équipements

Les caractéristiques techniques des équipements de l'OCCUPANT sont décrites en annexe de la présente Convention.

L'OCCUPANT souhaite que ses antennes soient exploitées par le RIP 36 dans une logique d'exploitation de réseau départemental et de mutualisation à l'échelle des collectivités de l'Indre.

Le préambule fait partie intégrante de la Convention.

## **CECI EXPOSÉ, LES PARTIES ONT CONVENU DES DISPOSITIONS QUI SUIVENT :**

### **Article 1 : Définitions**

Les termes ci-dessous auront pour les Parties les définitions suivantes :

« **Passerelle** » désigne l'équipement qui collecte les données provenant des objets IoT et assure l'interface avec le réseau LoRaWAN.

« **Site** » désigne chaque immeuble appartenant à L'HEBERGEUR sur lequel va être implanté une Passerelle.

### **Article 2 : Objet**

La présente convention a pour objet d'autoriser l'OCCUPANT à occuper des emplacements et à réaliser des aménagements pour l'installation de Passerelles sur les sites de l'HEBERGEUR, sous la supervision du GESTIONNAIRE.

Les sites font partie du domaine public / privé de l'hébergeur.

## **Article 3 : Désignation des biens mis à disposition**

L'HEBERGEUR accepte l'installation et l'hébergement de Passerelles sur des sites dont la liste est déterminée en annexe de la présente convention. Cette liste est complétée au fur et à mesure par de nouveaux sites selon le processus suivant :

1. Visite technique du Site par l'OCCUPANT ;
2. Envoi du dossier technique d'avant travaux (plans de l'installation de la Passerelle) et du bon pour accord par l'OCCUPANT et l'HEBERGEUR ;
3. Validation du dossier technique d'avant-travaux et accord écrit (par courrier électronique ou courrier postal) de l'HEBERGEUR ;
4. Après accord écrit de l'HEBERGEUR, installation de la Passerelle sur le Site par l'OCCUPANT ou son sous-traitant, dans les conditions définies par la présente autorisation ;
5. Envoi du dossier technique d'après-travaux, validé par l'OCCUPANT, à l'HEBERGEUR par courrier électronique ;
6. Confirmation par l'HEBERGEUR de la réception du/des dossier(s) d'ouvrage(s) Exécuté(s) (DOE) (par courrier électronique, courrier postal, ou silence gardé pendant 1 mois à compter de la date de réception du dossier technique d'après-travaux). Cette confirmation vaut validation du dossier technique d'après-travaux, sauf indication par l'HEBERGEUR de réserves dans un délai d'un mois à compter de la réception du DOE, la validation par l'HEBERGEUR ne pouvant alors intervenir qu'après toute levée de ces réserves.

## **Article 4 : Destination**

L'OCCUPANT aménagera et utilisera les emplacements mis à disposition exclusivement dans le but d'exploiter des équipements destinés à offrir une solution de connectivité en technologie LoRa pour les objets connectés afin de pérenniser une solution de territoire durable et connecté.

Les emplacements ne pourront pas être utilisés par l'OCCUPANT pour réaliser une autre activité, sans l'autorisation préalable de l'HEBERGEUR.

## **Article 5 : État des lieux du site**

L'OCCUPANT prendra les sites dans l'état où ils se trouveront lors de son entrée en jouissance sans pouvoir faire aucune réclamation.

## **Article 6 : Travaux et aménagements de l'OCCUPANT**

### **6-1 : Liste des aménagements et équipements**

Afin de permettre le fonctionnement du service de connectivité LoRa, les aménagements et équipements suivants sont notamment nécessaires.

A la base du site : pose d'un coffret technique pour l'alimentation de l'antenne LoRa et des raccordements nécessaires vers le tableau électrique du bâtiment. Raccordement éventuel au réseau fibre optique.

Au sommet du site : pose d'un support d'antenne et d'une antenne.

Sur toute la hauteur du site : pose de gaines et de câbles (câble éthernet) entre le coffret technique et l'antenne et installation d'éléments de sécurité ou de mise à la terre si besoin.

L'OCCUPANT fera son affaire de l'obtention de toutes les autorisations administratives éventuellement nécessaires. En cas de refus ou de retrait des autorisations administratives nécessaires à son exploitation, la convention sera résiliée conformément à l'alinéa 2 de l'article 18 ci-dessous.

L'OCCUPANT prend intégralement en charge les frais de pose et de maintenance de la Passerelle sur le Site.

## **6-2 : Engagements de l'HEBERGEUR**

En phase d'étude, l'HEBERGEUR désignera au sein de ses services un référent habilité qui sera l'interlocuteur de l'OCCUPANT pour la conduite des actions prévues au titre de la présente convention.

En phase travaux, l'HEBERGEUR autorisera l'accès au Site aux prestataires désignés par l'OCCUPANT, chargés des aménagements et travaux.

L'OCCUPANT indiquera en amont de la phase travaux les noms et coordonnées des intervenants en charge de piloter et de réaliser les aménagements prévus à l'article 3.

L'HEBERGEUR mettra à disposition un accès électrique 220V permanent sécurisé visant à permettre le branchement des outils requis pendant la phase travaux. Il met également à disposition à titre gracieux un emplacement dans le tableau électrique du bâtiment pour le branchement électrique de la Passerelle pendant la durée de la présente Convention.

L'HEBERGEUR autorise expressément l'OCCUPANT à raccorder la Passerelle à la prise de terre déjà existante.

L'HEBERGEUR autorise expressément l'OCCUPANT, s'il le souhaite et en fonction des contraintes techniques, à faire raccorder la Passerelle à la fibre optique via un raccordement spécifique.

En cas de difficulté ou d'imprévu, les parties se rapprocheront pour étudier les solutions visant à poursuivre ou à modifier les aménagements prévus.

## **6-3 : Propriété des équipements**

La Passerelle est la propriété de l'OCCUPANT et demeurera sa propriété pendant toute la durée de la présente autorisation.

L'HEBERGEUR conserve la pleine propriété du Site.

## **Article 7 : Travaux du fait de l'HEBERGEUR**

Dans le cas où des travaux de toute nature, notamment d'entretien, de réparation ou de modification effectués par l'HEBERGEUR sur l'ouvrage, nécessiteraient le déplacement ou l'enlèvement de tout ou partie des installations de l'OCCUPANT, ce dernier s'engage à effectuer lui-même, à ses frais, et sans aucune indemnité, la dépose, la protection et la remise en place des installations, après avoir été avisé par lettre recommandée avec accusé de réception adressée par l'HEBERGEUR au moins trois mois à l'avance, sauf en cas d'urgence.

L'HEBERGEUR précisera dans sa lettre recommandée la durée prévisionnelle des travaux.

Même si le fonctionnement du service devait être suspendu, l'OCCUPANT ne pourra prétendre à aucune indemnité.

L'HEBERGEUR et l'OCCUPANT feront leurs meilleurs efforts pour trouver une solution de remplacement pendant la durée des travaux afin de permettre à l'OCCUPANT de déplacer et de continuer à exploiter ses équipements techniques dans les meilleures conditions.

Si aucune solution de remplacement satisfaisante n'était trouvée pour l'OCCUPANT, ce dernier pourra résilier sans contrepartie ni préavis la présente convention.

## **Article 8 : Exploitation des équipements**

### **8-1 : Engagements de l'OCCUPANT**

L'OCCUPANT et le GESTIONNAIRE prendront à leur charge, moyennant le respect des règles d'intervention à la présente convention, la conduite des actions d'exploitation et de maintenance curative ou préventive rendues nécessaires par l'exploitation du service de connectivité LoRa.

L'OCCUPANT et le GESTIONNAIRE s'engageront à maintenir les lieux et toute leur installation en bon état d'entretien pendant toute la durée de l'occupation, de manière à ce qu'aucun trouble de jouissance imputable à l'OCCUPANT ne soit apporté à l'HEBERGEUR.

L'OCCUPANT et le GESTIONNAIRE s'engageront à prévenir immédiatement l'HEBERGEUR de toutes dégradations découlant de l'installation ou de l'exploitation de la Passerelle qu'ils constateraient dans les lieux, entraînant des réparations à la charge exclusive de l'OCCUPANT.

Tout changement en cours d'occupation, des installations techniques de l'HEBERGEUR, qui pourrait avoir un impact sur les installations de l'OCCUPANT, fera l'objet d'un échange préalable entre les parties afin de définir les modalités de prise en charge des travaux d'adaptation des installations de l'OCCUPANT.

L'HEBERGEUR s'engage à ne procéder à aucune modification de ses installations, susceptibles d'avoir un impact sur les installations de l'OCCUPANT, sous un délai d'une année, à compter de la signature de la présente.

Pour toute modification ou extension de la Passerelle, l'OCCUPANT doit obtenir l'autorisation préalable et expresse de l'HEBERGEUR qui étudiera la demande d'évolution sur la base du dossier technique transmis par l'OCCUPANT.

L'OCCUPANT désignera au sein de ses équipes, ou des équipes de ses prestataires, un référent qui sera l'interlocuteur de l'HEBERGEUR sur l'ensemble des activités prévues au titre de la présente convention.

L'OCCUPANT et le GESTIONNAIRE s'engagent par ailleurs à respecter et à faire respecter avec rigueur les modalités d'accès au Site.

### **8-2 : Engagements de l'HEBERGEUR**

L'OCCUPANT désignera en amont de la phase Exploitation les noms et coordonnées des intervenants chargés d'exploiter et de maintenir les équipements installés sur le site.

L'HEBERGEUR autorisera l'accès au Site aux personnes ainsi désignées afin qu'elles puissent procéder à toute intervention programmée ou non, rendue nécessaire par l'exploitation et la maintenance des équipements installés. La procédure d'accès à chaque site est décrite en annexe.

L'HEBERGEUR mettra à disposition à titre gracieux un accès électrique 220 V permanent visant à permettre le fonctionnement de la Passerelle.

Dans l'hypothèse où un nouvel occupant solliciterait de l'HEBERGEUR l'autorisation d'installer de nouveaux équipements sur le Site, l'HEBERGEUR s'engage avant autorisation de ladite installation, à ce que soient réalisées, à la charge financière de ce nouvel occupant, des études de compatibilité avec les équipements techniques de l'OCCUPANT aux présentes et une éventuelle mise en compatibilité des installations prévues.

Si la mise en compatibilité s'avérait impossible à réaliser, les équipements techniques projetés par ce nouvel occupant ne pourraient être installés.

L'HEBERGEUR s'engage à :

- Garder à sa charge le coût de l'abonnement électrique ;
- Ne pas manipuler et/ou intervenir sur la Passerelle (boîtier, antennes, câbles électriques, etc.) ;
- Ne pas débrancher la Passerelle ;
- Fournir une procédure d'accès à l'OCCUPANT et au GESTIONNAIRE, et leurs prestataires, pour permettre un accès rapide à la Passerelle ;
- Avertir l'OCCUPANT et le GESTIONNAIRE en cas d'interruption prévisible ou de suppression de la ligne électrique ;
- Informer par écrit en temps utile l'OCCUPANT, en cas de changement de propriétaire ou d'interlocuteur ou de désaffection du site et rappeler l'existence de la présente convention dans l'acte de transfert de propriété ;
- Prendre en tant que gardien du Site, les mêmes mesures de protection pour la Passerelle, que celles mises en œuvre pour les ouvrages.

Toutes les correspondances seront adressées aux adresses mentionnées à l'article 20 de la présente Convention.

La responsabilité de l'HEBERGEUR ne pourra être recherchée en cas de coupure de courant.

#### **Article 9 – Sous-traitance**

L'OCCUPANT et le GESTIONNAIRE se réservent le droit de faire appel à tout sous-traitant de leur choix pour exécuter les obligations à leur charge.

L'OCCUPANT et le GESTIONNAIRE s'engagent à respecter et à faire respecter à leurs sous-traitants les règles et principes d'accès au Site en phase exploitation.

#### **Article 10 : Sort des installations au terme de la convention**

Avant le terme de la présente convention, les Parties se réuniront pour convenir du sort des aménagements et équipements objets de la présente convention.

Le cas échéant, l'OCCUPANT, ou toute personne désignée par celui-ci, procédera, à ses frais, à l'enlèvement des installations et aménagements qu'il aura réalisés pour les besoins du projet objet de la convention et procédera, à ses frais, à une remise en l'état des lieux.

#### **Article 11 : Conditions financières**

Une redevance globale de cent euros (100 €) par an sera versée à l'HEBERGEUR par le GESTIONNAIRE, cette redevance couvrira notamment le coût des consommations électriques de la Passerelle (estimée à un maximum de 200 kWh par an).

Cette indemnité sera versée chaque année par le GESTIONNAIRE sur présentation d'une facture déposée sous Chorus Pro en respectant les mentions suivantes :

RIP36

SIRET : 200 022 382 00028

Pas de code service

Pour la première échéance, cette redevance sera calculée au prorata temporis à compter de la date de signature de la convention jusqu'au 31 décembre suivant.

## **Article 12 : Impôts et Taxes**

L'OCCUPANT supportera toute contribution et taxes qui lui incombent du fait de son activité exercée sur le site et l'HEBERGEUR acquittera tous impôts et taxes liés au site en tant que propriétaire.

## **Article 13 : Durée de l'autorisation d'occupation**

La présente autorisation d'occupation entre en vigueur à compter de la signature de la présente convention. Elle est établie pour une durée de 10 ans.

Un an avant le terme de la présente, les PARTIES s'engagent à se rencontrer pour examiner ensemble les conditions du renouvellement éventuel.

## **Article 14 : Caractère personnel de l'occupation**

La Convention est conclue intuitu personae. L'OCCUPANT ne pourra céder ses droits d'utilisation du site, ni le mettre à disposition, même à titre gracieux sans l'accord préalable écrit de l'HEBERGEUR. Toute sous-occupation est formellement interdite.

## **Article 15 : Responsabilité et assurance**

L'OCCUPANT demeurera seul et entièrement responsable de tout dommage corporel, matériel et immatériel ainsi que de toute dégradation qui pourraient résulter de l'occupation du site, ou qui résulteraient de son activité, qu'ils soient de son fait, ou de celui d'une personne agissant pour son compte.

La responsabilité de l'HEBERGEUR ne peut être recherchée pour les accidents ou dommages susceptibles de survenir aux personnes et aux choses du fait de l'occupation des locaux par l'OCCUPANT ou du fait de l'activité de l'OCCUPANT.

L'HEBERGEUR demeurera seul responsable vis à vis de l'OCCUPANT des conséquences pécuniaires de sa responsabilité pour les dommages corporels, immatériels et matériels trouvant leur origine dans leurs propres installations.

Préalablement à l'utilisation des locaux, l'OCCUPANT reconnaît avoir souscrit ou fait souscrire à ses prestataires une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter des activités exercées sur le site au cours de l'utilisation des locaux mis à sa disposition (notamment contre les risques d'incendie, d'explosion, de vol, de foudre, de dégâts des eaux, et contre l'ensemble des dommages corporels et matériels causés à quiconque par l'OCCUPANT et ses préposés).

## **Article 16 : Clause de confidentialité et données personnelles**

Les PARTIES s'engagent à assurer la confidentialité des informations auxquelles elles auront accès au cours de l'exécution de la présente convention et à ne divulguer aucune information technique.

A la faveur de la conclusion des présentes, des données personnelles sont collectées par l'OCCUPANT et par l'HEBERGEUR (responsables de traitement distincts) afin de pouvoir gérer l'instruction de ce dossier.

Les données sont traitées au titre de l'exécution d'un contrat. Elles pourront également être utilisées à des fins statistiques.

Seules les personnes strictement habilitées, dans le cadre de leurs fonctions seront amenées à traiter les données personnelles.

Elles seront conservées le temps de l'exécution du contrat assorti des délais légaux de conservation.

Les parties peuvent accéder aux données les concernant. Elles disposent également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de leurs données.

### **Article 17 : Modification**

Toute modification de la présente convention se fera par voie d'avenant.

### **Article 18 : Résiliation**

Une résiliation anticipée de la convention sans indemnité pourra être demandée par chacune des parties à tout moment et pour quelque motif que ce soit moyennant l'envoi par lettre recommandée avec accusé de réception 6 mois avant la prise d'effet de cette résiliation. Aucune autre formalité n'est requise pour la rendre effective.

L'OCCUPANT pourra renoncer à cette autorisation d'occupation à tout moment, sans indemnités, en respectant un préavis d'un mois, par lettre recommandée avec avis de réception, pour des raisons d'exploitation.

En cas de retrait de l'autorisation d'occupation avant le terme prévu, l'HEBERGEUR fera ses meilleurs efforts pour proposer une solution d'hébergement alternative.

### **Article 19 : Litiges**

Si des difficultés surviennent à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention, les Parties s'engagent à rechercher une solution amiable. À défaut, ce litige sera soumis à la juridiction compétente.

### **Article 20 : Election de domicile**

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les Parties font élection de domicile en leur siège social respectif.

Chaque Partie désigne ci-dessous un interlocuteur chargé de veiller à la bonne exécution de la présente autorisation.

1- Pour l'HEBERGEUR :

Département de l'Indre

Adresse : Cité Administrative, 49 boulevard George Sand, 36000 Châteauroux

Contact : Raphaël VIGNERON

Messagerie : [rvigneront@indre.fr](mailto:rvigneront@indre.fr)

2- Pour le GESTIONNAIRE :

SMO RIP36

Adresse : Cité Administrative, 49 boulevard George Sand, 36000 Châteauroux

Contact : Christophe COURTEMANCHE

Messagerie : [ccourtemanche@indre.fr](mailto:ccourtemanche@indre.fr)

3- Pour l'OCCUPANT :

SIAEP de BAZELLE

Adresse : Mairie, Le Bourg, 36210 ANJOUIN

Contact : Philippe JOURDAIN

Messagerie : [siaepdebazelle@orange.fr](mailto:siaepdebazelle@orange.fr)

Chaque Partie se réserve la faculté de nommer d'autres interlocuteurs en substitution à condition de communiquer leurs noms et coordonnées à l'autre Partie.

Fait à \_\_\_\_\_ le

En trois exemplaires originaux

Pour l'HEBERGEUR

Pour le GESTIONNAIRE

Pour l'OCCUPANT

Gil AVÉROUS  
Vice-président  
du Conseil départemental

Marc FLEURET  
Président  
du Syndicat Mixte RIP 36

Philippe JOURDAIN  
Président  
du SIAEP de BAZELLE

**Convention d'occupation pour une passerelle LoRa  
n° HEB-25-014  
Pylône Poulaines**

ENTRE

Le **DÉPARTEMENT de l'INDRE**, sis à l'Hôtel du Département, Place de la Victoire et des Alliés, CS 20639, 36020 Châteauroux cedex, représenté par M. Gil AVÉROUS, Vice-président du Conseil départemental en exercice, dûment habilité à signer par délibération n° CP \_\_\_\_\_ du \_\_\_\_\_,

Ci-dessous appelé « **l'HEBERGEUR** »

ET

Le **SYNDICAT MIXTE RIP 36**, dont le siège social est situé Place de la Victoire et des Alliés, 36000 CHATEAUROUX, représenté par M. Marc FLEURET, en qualité de Président dûment habilité aux fins des présentes par décision du Comité Syndical n° CS \_\_\_\_\_ en date du \_\_\_\_\_,

Ci-dessous appelé « **le GESTIONNAIRE** »

ET

Le **SIAEP de BAZELLE**, sis à la Mairie d'Anjouin, Le Bourg, 36210 ANJOUIN, représenté par M. Philippe JOURDAIN, Président en exercice, dûment habilité à signer par délibération n° \_\_\_\_\_,

Ci-dessous appelé « **l'OCCUPANT** »

Ensemble désignés sous le terme « **LES PARTIES** ».

## **LES PARTIES EXPOSENT CE QUI SUIT :**

En 2023, le RIP36 a adopté son Schéma Directeur des Usages et Services Numériques. Quelques mois auparavant, l'évaluation des besoins des acteurs publics avait révélé des attentes importantes en faveur de la modernisation de l'action publique grâce aux outils numériques. Plusieurs cas d'usages sont apparus rapidement prioritaires dans le but d'optimiser le pilotage de services publics (télérelève des compteurs d'eau, suivi bâtimентаire, supervision des points d'apports volontaires, surveillance des niveaux des cours d'eau, ...).

En juillet 2024, le groupement de commande entre le RIP 36 et Berry Numérique a attribué à la société Ubicité un marché qui a notamment pour objet la conception, la fourniture, la mise en œuvre, l'exploitation et la maintenance d'un réseau très bas débit basé sur la technologie LoRaWan. Ce réseau est basé sur des antennes radios à installer majoritairement sur des points hauts existants.

Ce réseau est principalement destiné à proposer des services à destination des collectivités locales, de leurs regroupements (syndicat) et de leurs exploitants éventuels (eau potable, déchets, ...).

Un certain nombre de sites, propriété de l'HEBERGEUR, ont été identifiés comme des points hauts pertinents pour accueillir ces antennes. L'HEBERGEUR accepte l'implantation d'équipements sur ce ou ces sites dans les conditions prévues aux présentes.

Le SIAEP de BAZELLE s'était déjà engagé dans un projet LoRaWan et souhaite héberger des antennes LoRa sur le ou les sites objets de la présente Convention. L'OCCUPANT s'appuie sur un prestataire et ses sous-traitants pour réaliser les prestations d'installation (dont la fourniture de l'équipement, les visites techniques préalables, la réalisation de l'installation elle-même et la production de documents relatifs aux ouvrages exécutés), d'exploitation et de maintenance des équipements

Les caractéristiques techniques des équipements de l'OCCUPANT sont décrites en annexe de la présente Convention.

L'OCCUPANT souhaite que ses antennes soient exploitées par le RIP 36 dans une logique d'exploitation de réseau départemental et de mutualisation à l'échelle des collectivités de l'Indre.

Le préambule fait partie intégrante de la Convention.

## **CECI EXPOSÉ, LES PARTIES ONT CONVENU DES DISPOSITIONS QUI SUIVENT :**

### **Article 1 : Définitions**

Les termes ci-dessous auront pour les Parties les définitions suivantes :

« **Passerelle** » désigne l'équipement qui collecte les données provenant des objets IoT et assure l'interface avec le réseau LoRaWAN.

« **Site** » désigne chaque immeuble appartenant à L'HEBERGEUR sur lequel va être implanté une Passerelle.

### **Article 2 : Objet**

La présente convention a pour objet d'autoriser l'OCCUPANT à occuper des emplacements et à réaliser des aménagements pour l'installation de Passerelles sur les sites de l'HEBERGEUR, sous la supervision du GESTIONNAIRE.

Les sites font partie du domaine public / privé de l'hébergeur.

## **Article 3 : Désignation des biens mis à disposition**

L'HEBERGEUR accepte l'installation et l'hébergement de Passerelles sur des sites dont la liste est déterminée en annexe de la présente convention. Cette liste est complétée au fur et à mesure par de nouveaux sites selon le processus suivant :

1. Visite technique du Site par l'OCCUPANT ;
2. Envoi du dossier technique d'avant travaux (plans de l'installation de la Passerelle) et du bon pour accord par l'OCCUPANT et l'HEBERGEUR ;
3. Validation du dossier technique d'avant-travaux et accord écrit (par courrier électronique ou courrier postal) de l'HEBERGEUR ;
4. Après accord écrit de l'HEBERGEUR, installation de la Passerelle sur le Site par l'OCCUPANT ou son sous-traitant, dans les conditions définies par la présente autorisation ;
5. Envoi du dossier technique d'après-travaux, validé par l'OCCUPANT, à l'HEBERGEUR par courrier électronique ;
6. Confirmation par l'HEBERGEUR de la réception du/des dossier(s) d'ouvrage(s) Exécuté(s) (DOE) (par courrier électronique, courrier postal, ou silence gardé pendant 1 mois à compter de la date de réception du dossier technique d'après-travaux). Cette confirmation vaut validation du dossier technique d'après-travaux, sauf indication par l'HEBERGEUR de réserves dans un délai d'un mois à compter de la réception du DOE, la validation par l'HEBERGEUR ne pouvant alors intervenir qu'après toute levée de ces réserves.

## **Article 4 : Destination**

L'OCCUPANT aménagera et utilisera les emplacements mis à disposition exclusivement dans le but d'exploiter des équipements destinés à offrir une solution de connectivité en technologie LoRa pour les objets connectés afin de pérenniser une solution de territoire durable et connecté.

Les emplacements ne pourront pas être utilisés par l'OCCUPANT pour réaliser une autre activité, sans l'autorisation préalable de l'HEBERGEUR.

## **Article 5 : État des lieux du site**

L'OCCUPANT prendra les sites dans l'état où ils se trouveront lors de son entrée en jouissance sans pouvoir faire aucune réclamation.

## **Article 6 : Travaux et aménagements de l'OCCUPANT**

### **6-1 : Liste des aménagements et équipements**

Afin de permettre le fonctionnement du service de connectivité LoRa, les aménagements et équipements suivants sont notamment nécessaires.

A la base du site : pose d'un coffret technique pour l'alimentation de l'antenne LoRa et des raccordements nécessaires vers le tableau électrique du bâtiment. Raccordement éventuel au réseau fibre optique.

Au sommet du site : pose d'un support d'antenne et d'une antenne.

Sur toute la hauteur du site : pose de gaines et de câbles (câble éthernet) entre le coffret technique et l'antenne et installation d'éléments de sécurité ou de mise à la terre si besoin.

L'OCCUPANT fera son affaire de l'obtention de toutes les autorisations administratives éventuellement nécessaires. En cas de refus ou de retrait des autorisations administratives nécessaires à son exploitation, la convention sera résiliée conformément à l'alinéa 2 de l'article 18 ci-dessous.

L'OCCUPANT prend intégralement en charge les frais de pose et de maintenance de la Passerelle sur le Site.

## **6-2 : Engagements de l'HEBERGEUR**

En phase d'étude, l'HEBERGEUR désignera au sein de ses services un référent habilité qui sera l'interlocuteur de l'OCCUPANT pour la conduite des actions prévues au titre de la présente convention.

En phase travaux, l'HEBERGEUR autorisera l'accès au Site aux prestataires désignés par l'OCCUPANT, chargés des aménagements et travaux.

L'OCCUPANT indiquera en amont de la phase travaux les noms et coordonnées des intervenants en charge de piloter et de réaliser les aménagements prévus à l'article 3.

L'HEBERGEUR mettra à disposition un accès électrique 220V permanent sécurisé visant à permettre le branchement des outils requis pendant la phase travaux. Il met également à disposition à titre gracieux un emplacement dans le tableau électrique du bâtiment pour le branchement électrique de la Passerelle pendant la durée de la présente Convention.

L'HEBERGEUR autorise expressément l'OCCUPANT à raccorder la Passerelle à la prise de terre déjà existante.

L'HEBERGEUR autorise expressément l'OCCUPANT, s'il le souhaite et en fonction des contraintes techniques, à faire raccorder la Passerelle à la fibre optique via un raccordement spécifique.

En cas de difficulté ou d'imprévu, les parties se rapprocheront pour étudier les solutions visant à poursuivre ou à modifier les aménagements prévus.

## **6-3 : Propriété des équipements**

La Passerelle est la propriété de l'OCCUPANT et demeurera sa propriété pendant toute la durée de la présente autorisation.

L'HEBERGEUR conserve la pleine propriété du Site.

## **Article 7 : Travaux du fait de l'HEBERGEUR**

Dans le cas où des travaux de toute nature, notamment d'entretien, de réparation ou de modification effectués par l'HEBERGEUR sur l'ouvrage, nécessiteraient le déplacement ou l'enlèvement de tout ou partie des installations de l'OCCUPANT, ce dernier s'engage à effectuer lui-même, à ses frais, et sans aucune indemnité, la dépose, la protection et la remise en place des installations, après avoir été avisé par lettre recommandée avec accusé de réception adressée par l'HEBERGEUR au moins trois mois à l'avance, sauf en cas d'urgence.

L'HEBERGEUR précisera dans sa lettre recommandée la durée prévisionnelle des travaux.

Même si le fonctionnement du service devait être suspendu, l'OCCUPANT ne pourra prétendre à aucune indemnité.

L'HEBERGEUR et l'OCCUPANT feront leurs meilleurs efforts pour trouver une solution de remplacement pendant la durée des travaux afin de permettre à l'OCCUPANT de déplacer et de continuer à exploiter ses équipements techniques dans les meilleures conditions.

Si aucune solution de remplacement satisfaisante n'était trouvée pour l'OCCUPANT, ce dernier pourra résilier sans contrepartie ni préavis la présente convention.

## **Article 8 : Exploitation des équipements**

### **8-1 : Engagements de l'OCCUPANT**

L'OCCUPANT et le GESTIONNAIRE prendront à leur charge, moyennant le respect des règles d'intervention à la présente convention, la conduite des actions d'exploitation et de maintenance curative ou préventive rendues nécessaires par l'exploitation du service de connectivité LoRa.

L'OCCUPANT et le GESTIONNAIRE s'engageront à maintenir les lieux et toute leur installation en bon état d'entretien pendant toute la durée de l'occupation, de manière à ce qu'aucun trouble de jouissance imputable à l'OCCUPANT ne soit apporté à l'HEBERGEUR.

L'OCCUPANT et le GESTIONNAIRE s'engageront à prévenir immédiatement l'HEBERGEUR de toutes dégradations découlant de l'installation ou de l'exploitation de la Passerelle qu'ils constateraient dans les lieux, entraînant des réparations à la charge exclusive de l'OCCUPANT.

Tout changement en cours d'occupation, des installations techniques de l'HEBERGEUR, qui pourrait avoir un impact sur les installations de l'OCCUPANT, fera l'objet d'un échange préalable entre les parties afin de définir les modalités de prise en charge des travaux d'adaptation des installations de l'OCCUPANT.

L'HEBERGEUR s'engage à ne procéder à aucune modification de ses installations, susceptibles d'avoir un impact sur les installations de l'OCCUPANT, sous un délai d'une année, à compter de la signature de la présente.

Pour toute modification ou extension de la Passerelle, l'OCCUPANT doit obtenir l'autorisation préalable et expresse de l'HEBERGEUR qui étudiera la demande d'évolution sur la base du dossier technique transmis par l'OCCUPANT.

L'OCCUPANT désignera au sein de ses équipes, ou des équipes de ses prestataires, un référent qui sera l'interlocuteur de l'HEBERGEUR sur l'ensemble des activités prévues au titre de la présente convention.

L'OCCUPANT et le GESTIONNAIRE s'engagent par ailleurs à respecter et à faire respecter avec rigueur les modalités d'accès au Site.

### **8-2 : Engagements de l'HEBERGEUR**

L'OCCUPANT désignera en amont de la phase Exploitation les noms et coordonnées des intervenants chargés d'exploiter et de maintenir les équipements installés sur le site.

L'HEBERGEUR autorisera l'accès au Site aux personnes ainsi désignées afin qu'elles puissent procéder à toute intervention programmée ou non, rendue nécessaire par l'exploitation et la maintenance des équipements installés. La procédure d'accès à chaque site est décrite en annexe.

L'HEBERGEUR mettra à disposition à titre gracieux un accès électrique 220 V permanent visant à permettre le fonctionnement de la Passerelle.

Dans l'hypothèse où un nouvel occupant solliciterait de l'HEBERGEUR l'autorisation d'installer de nouveaux équipements sur le Site, l'HEBERGEUR s'engage avant autorisation de ladite installation, à ce que soient réalisées, à la charge financière de ce nouvel occupant, des études de compatibilité avec les équipements techniques de l'OCCUPANT aux présentes et une éventuelle mise en compatibilité des installations prévues.

Si la mise en compatibilité s'avérait impossible à réaliser, les équipements techniques projetés par ce nouvel occupant ne pourraient être installés.

L'HEBERGEUR s'engage à :

- Garder à sa charge le coût de l'abonnement électrique ;
- Ne pas manipuler et/ou intervenir sur la Passerelle (boîtier, antennes, câbles électriques, etc.) ;
- Ne pas débrancher la Passerelle ;
- Fournir une procédure d'accès à l'OCCUPANT et au GESTIONNAIRE, et leurs prestataires, pour permettre un accès rapide à la Passerelle ;
- Avertir l'OCCUPANT et le GESTIONNAIRE en cas d'interruption prévisible ou de suppression de la ligne électrique ;
- Informer par écrit en temps utile l'OCCUPANT, en cas de changement de propriétaire ou d'interlocuteur ou de désaffection du site et rappeler l'existence de la présente convention dans l'acte de transfert de propriété ;
- Prendre en tant que gardien du Site, les mêmes mesures de protection pour la Passerelle, que celles mises en œuvre pour les ouvrages.

Toutes les correspondances seront adressées aux adresses mentionnées à l'article 20 de la présente Convention.

La responsabilité de l'HEBERGEUR ne pourra être recherchée en cas de coupure de courant.

#### **Article 9 – Sous-traitance**

L'OCCUPANT et le GESTIONNAIRE se réservent le droit de faire appel à tout sous-traitant de leur choix pour exécuter les obligations à leur charge.

L'OCCUPANT et le GESTIONNAIRE s'engagent à respecter et à faire respecter à leurs sous-traitants les règles et principes d'accès au Site en phase exploitation.

#### **Article 10 : Sort des installations au terme de la convention**

Avant le terme de la présente convention, les Parties se réuniront pour convenir du sort des aménagements et équipements objets de la présente convention.

Le cas échéant, l'OCCUPANT, ou toute personne désignée par celui-ci, procédera, à ses frais, à l'enlèvement des installations et aménagements qu'il aura réalisés pour les besoins du projet objet de la convention et procédera, à ses frais, à une remise en l'état des lieux.

#### **Article 11 : Conditions financières**

Une redevance globale de cent euros (100 €) par an sera versée à l'HEBERGEUR par le GESTIONNAIRE, cette redevance couvrira notamment le coût des consommations électriques de la Passerelle (estimée à un maximum de 200 kWh par an).

Cette indemnité sera versée chaque année par le GESTIONNAIRE sur présentation d'une facture déposée sous Chorus Pro en respectant les mentions suivantes :

RIP36

SIRET : 200 022 382 00028

Pas de code service

Pour la première échéance, cette redevance sera calculée au prorata temporis à compter de la date de signature de la convention jusqu'au 31 décembre suivant.

## **Article 12 : Impôts et Taxes**

L'OCCUPANT supportera toute contribution et taxes qui lui incombent du fait de son activité exercée sur le site et l'HEBERGEUR acquittera tous impôts et taxes liés au site en tant que propriétaire.

## **Article 13 : Durée de l'autorisation d'occupation**

La présente autorisation d'occupation entre en vigueur à compter de la signature de la présente convention. Elle est établie pour une durée de 10 ans.

Un an avant le terme de la présente, les PARTIES s'engagent à se rencontrer pour examiner ensemble les conditions du renouvellement éventuel.

## **Article 14 : Caractère personnel de l'occupation**

La Convention est conclue intuitu personae. L'OCCUPANT ne pourra céder ses droits d'utilisation du site, ni le mettre à disposition, même à titre gracieux sans l'accord préalable écrit de l'HEBERGEUR. Toute sous-occupation est formellement interdite.

## **Article 15 : Responsabilité et assurance**

L'OCCUPANT demeurera seul et entièrement responsable de tout dommage corporel, matériel et immatériel ainsi que de toute dégradation qui pourraient résulter de l'occupation du site, ou qui résulteraient de son activité, qu'ils soient de son fait, ou de celui d'une personne agissant pour son compte.

La responsabilité de l'HEBERGEUR ne peut être recherchée pour les accidents ou dommages susceptibles de survenir aux personnes et aux choses du fait de l'occupation des locaux par l'OCCUPANT ou du fait de l'activité de l'OCCUPANT.

L'HEBERGEUR demeurera seul responsable vis à vis de l'OCCUPANT des conséquences pécuniaires de sa responsabilité pour les dommages corporels, immatériels et matériels trouvant leur origine dans leurs propres installations.

Préalablement à l'utilisation des locaux, l'OCCUPANT reconnaît avoir souscrit ou fait souscrire à ses prestataires une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter des activités exercées sur le site au cours de l'utilisation des locaux mis à sa disposition (notamment contre les risques d'incendie, d'explosion, de vol, de foudre, de dégâts des eaux, et contre l'ensemble des dommages corporels et matériels causés à quiconque par l'OCCUPANT et ses préposés).

## **Article 16 : Clause de confidentialité et données personnelles**

Les PARTIES s'engagent à assurer la confidentialité des informations auxquelles elles auront accès au cours de l'exécution de la présente convention et à ne divulguer aucune information technique.

A la faveur de la conclusion des présentes, des données personnelles sont collectées par l'OCCUPANT et par l'HEBERGEUR (responsables de traitement distincts) afin de pouvoir gérer l'instruction de ce dossier.

Les données sont traitées au titre de l'exécution d'un contrat. Elles pourront également être utilisées à des fins statistiques.

Seules les personnes strictement habilitées, dans le cadre de leurs fonctions seront amenées à traiter les données personnelles.

Elles seront conservées le temps de l'exécution du contrat assorti des délais légaux de conservation.

Les parties peuvent accéder aux données les concernant. Elles disposent également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de leurs données.

### **Article 17 : Modification**

Toute modification de la présente convention se fera par voie d'avenant.

### **Article 18 : Résiliation**

Une résiliation anticipée de la convention sans indemnité pourra être demandée par chacune des parties à tout moment et pour quelque motif que ce soit moyennant l'envoi par lettre recommandée avec accusé de réception 6 mois avant la prise d'effet de cette résiliation. Aucune autre formalité n'est requise pour la rendre effective.

L'OCCUPANT pourra renoncer à cette autorisation d'occupation à tout moment, sans indemnités, en respectant un préavis d'un mois, par lettre recommandée avec avis de réception, pour des raisons d'exploitation.

En cas de retrait de l'autorisation d'occupation avant le terme prévu, l'HEBERGEUR fera ses meilleurs efforts pour proposer une solution d'hébergement alternative.

### **Article 19 : Litiges**

Si des difficultés surviennent à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention, les Parties s'engagent à rechercher une solution amiable. À défaut, ce litige sera soumis à la juridiction compétente.

### **Article 20 : Election de domicile**

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les Parties font élection de domicile en leur siège social respectif.

Chaque Partie désigne ci-dessous un interlocuteur chargé de veiller à la bonne exécution de la présente autorisation.

1- Pour l'HEBERGEUR :

Département de l'Indre

Adresse : Cité Administrative, 49 boulevard George Sand, 36000 Châteauroux

Contact : Raphaël VIGNERON

Messagerie : [rvigneront@indre.fr](mailto:rvigneront@indre.fr)

2- Pour le GESTIONNAIRE :

SMO RIP36

Adresse : Cité Administrative, 49 boulevard George Sand, 36000 Châteauroux

Contact : Christophe COURTEMANCHE

Messagerie : [ccourtemanche@indre.fr](mailto:ccourtemanche@indre.fr)

3- Pour l'OCCUPANT :

SIAEP de BAZELLE

Adresse : Mairie, Le Bourg, 36210 ANJOUIN

Contact : Philippe JOURDAIN

Messagerie : [siaepdebazelle@orange.fr](mailto:siaepdebazelle@orange.fr)

Chaque Partie se réserve la faculté de nommer d'autres interlocuteurs en substitution à condition de communiquer leurs noms et coordonnées à l'autre Partie.

Fait à \_\_\_\_\_ le

En trois exemplaires originaux

Pour l'HEBERGEUR

Pour le GESTIONNAIRE

Pour l'OCCUPANT

Gil AVÉROUS  
Vice-président  
du Conseil départemental

Marc FLEURET  
Président  
du Syndicat Mixte RIP 36

Philippe JOURDAIN  
Président  
du SIAEP de BAZELLE

La présente décision publiée le : 17 AVR. 2025  
et transmise au représentant de l'Etat le : 17 AVR. 2025  
est exécutoire depuis cette date.

**COMITÉ SYNDICAL**  
**du SYNDICAT MIXTE**  
**« RÉSEAU D'INITIATIVE PUBLIQUE 36 »**

Réunion du 10 avril 2025

Délibération n° CS 20250410 009

**CONVENTION portant ADAPTATION des PERIMETRES d'INTERVENTION  
en limite des ZONES d'INITIATIVE du RIP36**

Présents ou représentés :

BEAUFRE Marie-Annick, BERNARD Thierry, BLONDEAU Gérard, BOUGAULT Michel, BRUNAUD Jean-Marc, CAMUS Jean-Louis, CRON Yves, FLEURET Marc, FOUCALUT Hugues, GENESTE Delphine, MERIAUDEAU Frédérique, PERROT Lionel, ROUFFY Marc, SAUGET Gérard.

Mandataire(s) : 2

Gérard BLONDEAU donne mandat à Frédérique MERIAUDEAU, Jean-Louis CAMUS donne mandat à Marc ROUFFY

Pour : 14 (382 / 513 voix)

Gérard BLONDEAU (85 voix), Michel BOUGAULT (10 voix), Jean-Marc BRUNAUD (10 voix), Jean-Louis CAMUS (10 voix), Yves CRON (10 voix), Marc FLEURET (85 voix), Hugues FOUCALUT (10 voix), Delphine GENESTE (27 voix), Frédérique MERIAUDEAU (85 voix), Lionel PERROT (10 voix), Marie-Annick BEAUFRE (10 voix), Marc ROUFFY (10 voix), Gérard SAUGET (10 voix), Thierry BERNARD (10 voix)

Contre : 0 (0 voix)

Abstention(s) : 0 (0 voix)

Ne participe(nt) pas au vote : 0

**Le COMITE SYNDICAL,**

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 200-10-0087 du 8 octobre 2009 modifié portant création  
du Syndicat Mixte Réseau d'Initiative Publique 36,

- 2 -

Vu la délibération n° CS\_20241203\_006 du Comité Syndical en date  
du 3 décembre 2024,

Vu le projet de convention annexé,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>.** - La convention portant adaptation du périmètre d'intervention sur les prises à raccorder pour le développement du FttH sur le territoire de l'Indre, du Cher, de l'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher approuvée lors du comité syndical du 3 décembre 2024 est abrogée.

**Article 2. -** La convention portant adaptation du périmètre d'intervention sur les prises à raccorder pour le développement du FttH sur le territoire de l'Indre, du Cher, de l'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher annexée est approuvée. Le Président est autorisé à la signer.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE PRÉSIDENT  
du SYNDICAT MIXTE RIP 36,



***Marc FLEURET***

**CONVENTION RELATIVE A L'ECHANGE DE PRISES FTTH  
ENTRE LES TERRITOIRES DE VAL DE LOIRE FIBRE ET BERRY THD**

**Dite « Zone Dentelle »**

Le Syndicat Mixte RIP36 dont le siège est sis Place de la Victoire et des Alliés CS20639 36020 Châteauroux représenté par son Président Marc Fleuret, dûment habilité aux fins des présentes par la délibération n° 6 du comité syndical en date du 3 décembre 2024,  
Ci-après désigné « RIP36 ».

Le Syndicat Mixte Berry Numérique dont le siège social est sis Hôtel du Département, 1 Pl. Marcel Plaisant, 18023 Bourges représenté par son Président Patrick Barnier dûment habilité aux fins des présentes par délibération du comité syndical en date du 7 février 2025  
Ci-après désigné « Berry Numérique ».

Et

La société Berry THD (SAS) au capital de 10 000 000 euros dont le siège social est situé 39 – 41, avenue Jean Jaurès 18100 Vierzon immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bourges sous le numéro 893 273 524 représentée par Laurent Roussat en qualité de Directeur dûment habilité à l'effet des présentes,

Ci-après désignée « BERRY THD ».

Et

Le Syndicat mixte Val de Loire Numérique, dont le siège est situé Hôtel du Département, Place de la République 41020 Blois Cedex, représenté par sa Présidente Sylvie GINER, dûment habilitée par délibération du conseil syndical,

Ci-après désigné « SMO Val de Loire Numérique ».

Et

VAL DE LOIRE FIBRE, Société au capital de 63.428.570 Euros, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Tours sous le numéro 834 420 804, dont le siège social est situé au 20 rue du Pont de l'Arche, 37550 Saint-Avertin.

Représentée par Jean Philippe MARTIGNAC en qualité de Directeur Général, dûment habilité à l'effet des présentes,

Ci-après désignée « Val de Loire Fibre ».

Ci-après désigné « une Partie » ou ensemble « les Parties »

## **Préambule :**

D'une part, dans le cadre d'une Convention de Délégation de Service Public (ci-après la « Convention BERRY THD ») d'une durée de 30 ans commençant à courir le 23 février 2021, le RIP36 et Berry Numérique ont confié à BERRY THD la construction et l'exploitation d'un réseau de fibre optique sur la zone d'initiative publique des départements de l'Indre et du Cher.

D'autre part, dans le cadre d'une Convention de Délégation de Service Public (ci-après la « Convention Val de Loire ») d'une durée de 27 ans commençant à courir le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le SMO Val de Loire Numérique a confié à Val de Loire Fibre la construction et l'exploitation d'un réseau de fibre optique sur la zone d'initiative publique des départements de Loir et cher et d'Indre et Loire.

Le déploiement de la fibre optique s'effectue en utilisant au mieux les infrastructures existantes aériennes et souterraines et donc indépendamment des limites administratives des communes, des communautés de communes et d'agglomération ou des départements.

Une « Zone Dentelle » se définit comme un espace infra-communal habité situé en limite de plusieurs zones de déploiements de la fibre optique (en l'espèce entre la zone de la Convention BERRY THD et la zone de la Convention Val de Loire) pour lesquelles la desserte et le raccordement au réseau des locaux (ci-après les « Locaux ») peut être plus efficace opérationnellement et bien moins onéreux à réaliser depuis le réseau FtTH d'un opérateur d'infrastructure n'ayant initialement pas en charge le déploiement sur cette commune ou ce département.

Les deux réseaux construits et exploités respectivement dans le cadre de la Convention BERRY THD et de la Convention Val de Loire étant des réseaux ouverts aux opérateurs dans des conditions encadrées par l'ARCEP, chaque particulier ou l'entreprise dont le Local est situé en Zone Dentelle pourra souscrire un abonnement à auprès du fournisseur d'accès à internet (ci-après « FAI ») de son choix (sous réserve que celui-ci ait souscrit les contrats permettant de proposer des offres sur le réseau concerné).

La présente convention a pour objet de lister les locaux, et prises FTTH associées, situés en Zone Dentelle dans les départements du Cher, de l'Indre et de Loir-et-Cher et de définir les conditions de réalisation d'un échange (ci-après « l'Echange ») ainsi que les conséquences qui en résultent pour les locaux concernés.

## **Article 1 - Objet**

Au terme de discussions entre les Parties, dans un souci de rationalité technique et économique pour chacune des Parties et afin d'apporter le plus rapidement possible la fibre aux foyers et entreprises concernées, les parties conviennent d'un Echange de responsabilité quant à la desserte et au raccordement d'un certain nombre de Locaux listés ci-après.

## **Article 2 – Liste des Locaux objet de l'Echange**

Le déploiement et l'exploitation de 10 Locaux implantés dans le département De l'Indre (36) et du Cher (18) sont réalisés par Val de Loire Fibre.

Le déploiement et l'exploitation de 28 Locaux implantés dans le département du Loir-et-Cher (41) et de l'Indre-et-Loire (37) sont réalisés par BERRY THD.

La liste des Locaux concernés et le nombre de prises associées figurent en Annexe 1.

La cartographie correspondant aux Echanges arrêtés entre les Parties figure en Annexe 2.

### **Article 3 – Engagements des Parties**

Les Locaux échangés deviennent de la responsabilité de la Partie qui les reçoit pour ce qui concerne le déploiement, la commercialisation et l'exploitation des réseaux déployés conformément aux dispositions respectives de la Convention Val de Loire et de la Convention BERRY THD.

Chacune des parties s'engage à rendre éligibles, sans condition, les prises qui lui incombent au titre de la présente convention dans un délai de 6 mois au plus tard à compter de l'entrée en vigueur de la présente convention.

Chacune des parties s'engage à effectuer les travaux nécessaires sur le domaine public pour raccorder le foyer ou l'entreprise qui en ferait la demande, sans condition, au titre de la présente convention en 10 semaines pour 95% des prises et au plus tard dans un délai de 6 mois après avoir reçu la commande d'un opérateur commercial.

Chaque Partie intégrera les Locaux concernés dans ses outils et réalisera les obligations réglementaires associés (consultation ZA-PM, déclaration J3M, intégration IPE ...) comme s'il s'agissait d'un Local de sa zone initiale d'intervention. En particulier, l'information doit être communiquée aux FAI.

Indépendamment de leur implantation géographique, les biens déployés font partie des biens de retour, au sens de la Convention Val de Loire et de la Convention BERRY THD, de la Partie en charge de leur réalisation, exploitation et de leur commercialisation afin d'assurer la continuité de service aux usagers.

### **Article 4 – Communication**

Chaque Partie s'engage à intégrer les Locaux attribués dans ses outils de communication (notamment site d'éligibilité) et à mentionner l'Echange de sorte que les occupants des Locaux sachent auprès de qui ils doivent se tourner pour notamment souscrire un abonnement.

### **Article 5 – Modalités financières**

Les Parties conviennent que cet accord de gestion n'entraîne aucune compensation financière.

### **Article 6 – Prise d'effet**

La présente convention prend effet dès sa date de signature par l'ensemble des Parties.

<b>Pour le SMO RIP36</b>	<b>Pour le SMO Berry Numérique</b>
Nom du représentant : Marc Fleuret	Nom du représentant : Patrick Barnier
Fait le _____ A _____	Fait le <u>11/03/2025</u> A <u>BOURGES</u>  Siret 200 041 -
<b>Pour le SMO Val de Loire Numérique</b>	<b>Pour Berry THD</b>
Nom du représentant : Sylvie GINER  Fait le <u>La Présidente</u> du SMO Val de Loire Numérique, A _____ 	Nom du représentant : Laurent Roussat  Fait le _____ A _____
<b>Pour Val de Loire Fibre</b>	
Nom du représentant : Jean-Philippe MARTIGNAC  Fait le _____ A _____	

Cas	Nb. Prises	Adresses des prises	Commune	Territoire d'Origine	Baseule Validé vers	
1	2	3483 Chemin des Bergeries, Souesmes, France 3485 Chemin des Bergeries, Souesmes, France	<b>SOUESMES</b>	3483 Chemin des Bergeries, Souesmes - 41249 3485 Chemin des Bergeries, Souesmes - 41249	VDLF	BERRY
2	5	Lieu-dit le THAIS, commune de YZEURES SUR CREUSE	<b>YZEURES SUR CREUSE</b>	12, 16, 48, 50, 52 Les Thais, Yzeures-sur-Creuse - 37232	VDLF	BERRY
3	1	84 les Blanchards, 41320, Maray, Loir-et-Cher, Centre-Val de Loire	<b>MARAY</b>	84 Les Blanchards, Maray - 41122	VDLF	BERRY
4	1	32 Rue du Grand Village CHABRIS	<b>CHABRIS</b>	32 Rue du Grand Village, Chabris - 36034	BLERRY	VDLF
6	6	Pointeau, 41130, Pointeau, Meusnes, Loir-et-Cher, Centre-Val de Loire	<b>MEUSNES</b>	14, 16, 18, 20, 372 et 374 Pointeau, Meusnes - 41139	VDLF	BERRY
7	2	653 et 660 Chemin des Clartes	<b>COUFFY ET LYÉ</b>	660 chemin des clartes, Lyé - 36107 653 chemin des clartes, Lyé - 36107	BLERRY	VDLF
10	3	l'Orangerie, 50 et 82 GRATTE PAILLE	<b>LOCHE SUR INDROIS ET VILLEDOMAIN</b>	50 Grate Paille, Loché-sur-Indrois - 37133 82 Grate Paille, Loché-sur-Indrois - 37133 L'Orangerie, Villedomain - 37275	VDLF	BERRY
12	6	84, 85, 86 et 345 LA PUCHETIERE 82 Les Merciers et 83 LES CHESNÉES S 304, 305 Les Deniaux	<b>CHARNIZAY</b>	84, 85, 86, 345 La Puchetiere, Charnizay - 37066 82, 83 Les Chesnées, Charnizay - 37066	VDLF	BERRY
14	2	9 DE LA CROIX BONNEAU, Tournon Saint Pierre	<b>TOURNON SAINT PIERRE</b>	9 Chemin de la Croix Bonneau, Tournon-Saint-Pierre - 37259	VDLF	BERRY
16	2	2 Route des Terres de la Ligne et 1 route de la Passée	<b>ORCAY</b>	2 Route des Terres de la Ligne, Orcay - 41168 1 Route de la Passée, Orcay - 41168	VDLF	BERRY
19	2	235 Chemin des bannes 229 Chemin des bannes	<b>LYÉ</b>	235 chemin des bannes, Lyé - 36107 229 chemin des bannes, Lyé - 36107	BLERRY	VDLF
21	1	7 Route Juliette Gréco	<b>PREADUX</b>	7 Route Juliette Gréco, Préaux - 36166	BLERRY	VDLF
23	1	5 Route Juliette Gréco	<b>PREADUX</b>	5 Route Juliette Gréco, Préaux - 36166	BLERRY	VDLF
22	1	3 Route Juliette Gréco	<b>PREADUX</b>	3 Route Juliette Gréco, Préaux - 36166	BLERRY	VDLF
24 bis	1	1169 Chemin de Mille-Oiseaux	<b>BRINON SUR SAULDRE</b>	1169 Chemin de Mille-Oiseaux, Brinon-sur-Sauldre - 18037	BLERRY	VDLF
25	1	579 La Foi	<b>BOSSAY SUR CLAISE</b>	579 La Foi, Bossay-sur-Claise - 37028	BLERRY	VDLF
26	1	2928 Chemin de Glatigny	<b>BRINON SUR SAULDRE</b>	2928 Chemin de Glatigny, Brinon-sur-Sauldre - 18037	BLERRY	VDLF
					NB LR	
				<b>BERRY</b>	28 LR	
				VDLF	10 LR	